



Baikowski® 

Rapport Annuel au 31 décembre 2022

**Groupe
BAIKOWSKI®**

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	2
1.1. Historique du Groupe	2
1.2. Organigramme juridique simplifié	3
1.3. Activités de Baikowski.....	3
1.4. Principaux marchés et concurrence.....	4
1.5. Propriétés immobilières, sites et équipements	5
1.6. Politique d'investissement.....	5
2. RAPPORT DE GESTION	6
2.1. Situation et comptes consolidés du Groupe Baikowski	6
2.2. Situation et comptes annuels de Baikowski SA.....	9
2.3. Opérations sur titres	12
2.4. Recherche et développement.....	12
2.5. Facteurs de risques	13
2.6. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.....	17
3. ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2022	20
3.1. Compte de résultat consolidé.....	20
3.2. État du résultat global.....	20
3.3. Bilan consolidé.....	21
3.4. Tableaux des flux de trésorerie consolidés	23
3.5. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	24
3.6. Annexe aux états financiers consolidés 2022	25
3.7. Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés.....	55
3.8. Comptes sociaux annuels et annexe.....	57
3.9. Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	69
3.10. Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.....	72
4. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	73
4.1. Rémunérations et avantages	73
4.2. Composition, mandats et fonctions exercés par les administrateurs.....	73
4.3. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité.....	79
4.4. Contrats de service	79
4.5. Renseignements à caractère général concernant Baikowski SA.....	80
4.6. Acte constitutif et statuts	80
4.7. Répartition du capital et des droits de vote.....	83
4.8. Dividende.....	83
4.9. Conflits d'intérêts	83
4.10. Code du gouvernement d'entreprise.....	83
5. RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL ET POLITIQUE D'INFORMATION	84
5.1. Responsable du Rapport Annuel.....	84
5.2. Attestation du responsable du Rapport Annuel	84
5.3. Documents accessibles au public.....	84
5.4. Informations publiées	84

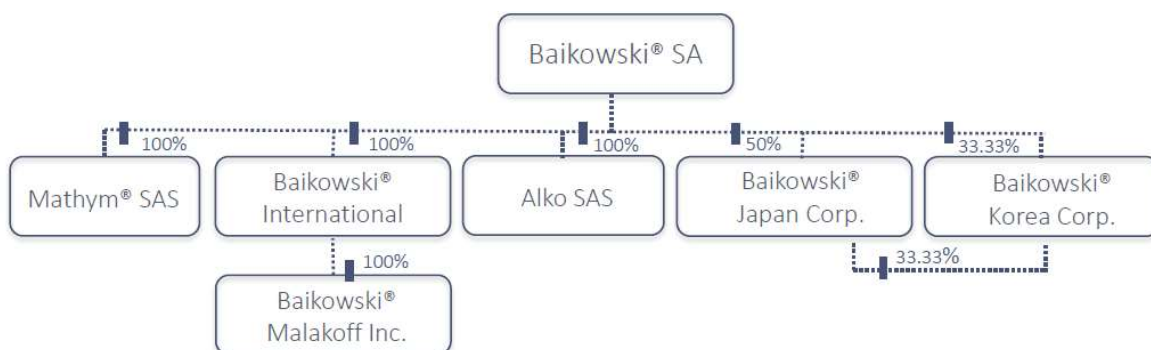
1. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

1.1. Historique du Groupe

L'historique ci-dessous retrace plus de 110 ans d'histoire.

- 1904 : création de la société "LA PIERRE SYNTHETIQUE BAIKOWSKI" à Boulogne sur Seine par Moïse et Lazare Baikowski, pour industrialiser la synthèse du rubis qui venait d'être découverte par le physicien Auguste Verneuil.
- 1919 : installation à Annecy, où la Société trouve les conditions nécessaires à son développement : hydroélectricité pour la production (production d'électricité par Les Forces Motrices Du Fier), industrie horlogère, tant savoyarde que Suisse à proximité. Elle occupe rapidement les tout premiers rangs mondiaux des producteurs de pierres de synthèse pour la bijouterie.
- 1930 : Max Baikowski réalise les premiers spinelles de synthèse fabriqués industriellement. Le spinelle est une espèce minérale de la famille des oxydes, utilisée en joaillerie.
- 1945 : reconstruction de l'usine détruite pendant la guerre, dirigée par Max Baikowski qui augmente la production. Il met au point une fabrication industrielle d'alumine calcinée de haute pureté.
- 1954 : création des usines Baikowski du site de Poisy (canton d'Annecy).
- 1969-1975 : développement de poudres pour les tubes de lampe, pour le polissage et pour le CEA.
- 1979 : création de la société Baikowski International Corporation, filiale dédiée aux activités de chimie de spécialité aux Etats-Unis.
- 1984 : les descendants de la famille Baikowski cèdent la totalité de leur participation. Pierre Synthétique Baikowski devient une société holding, et la société installée à Poisy devient Baikowski Chimie (aujourd'hui Baikowski SA).
- 1988 : le bureau de vente japonais devient la joint-venture Baikowski Japan Corporation, constituée avec le partenaire japonais.
- 1994 : lancement par la branche Baikowski d'un programme d'investissement de 12 millions de francs destiné à la réduction des rejets atmosphériques.
- 2001 : rachat de la société Malakoff Industries située au Texas, USA, qui devient Baikowski Malakoff International.
- 2005 : création, avec Feralco, d'Alko, jointe venture détenue à 50/50 spécialisée dans la production de sulfate d'aluminium liquide et produits chimiques dérivés.
- 2010 : création de la filiale Baikowski Korea Corporation à Séoul en Corée du Sud.
- 2018 : achat de la participation détenue par Feralco dans Alko
- 2018 : Introduction en bourse sur Euronext Growth Paris le 27 décembre 2018
- 2019 : Acquisition de Mathym SAS le 30 septembre 2019

1.2. Organigramme juridique simplifié



1.3. Activités de Baikowski

Le groupe Baikowski emploie 165 personnes et produit des poudres et formulations d'alumine ultra-pure ainsi que des oxydes minéraux fins tel que le Spinel, ZTA, YAG ou cérium. Ces produits sont des éléments intervenant dans la composition de céramiques techniques, dans le polissage de précision, dans les cristaux et dans les additifs.

Les applications diverses sont présentes dans les marchés de :

- l'électronique (semi-conducteurs),
- l'automobile (polissage, batteries au lithium),
- l'éclairage (ampoules à décharge, tubes fluorescents, LED),
- la téléphonie et les montres (verres en saphir, pièces en céramiques),
- la défense (blindage, optique), et
- le médical (prothèses, imagerie).

Baikowski maîtrise la conception, le développement et la production de ces poudres à haut degré de pureté grâce à 3 procédés industriels différents que sont le procédé Alum, le procédé Bayer modifié et l'hydrolyse d'aluminium. La production et la R&D sont réalisées sur des sites situés à Poisy en France, à Malakoff et à Charlotte aux Etats-Unis et à Chiba au Japon. Les sites sont complémentaires et proposent une expertise dans chacun des procédés. Deux bureaux commerciaux à Séoul en Corée du Sud et Charlotte aux Etats-Unis, ainsi qu'une représentation commerciale à Shanghai en Chine, complètent l'implantation géographique de Baikowski.

Depuis le 30 septembre 2019, Baikowski dispose également d'un site de développement et de fabrication de nano-dispersions de haute pureté, à Champagne au Mont d'Or en France, à la suite de l'acquisition de la société Mathym SAS.

Baikowski a réalisé un chiffre d'affaires de 53.0 M€ en 2022 pour une marge d'EBITA de 12,4%. L'entreprise réalise 97% de ventes à l'export dont 12% en Europe, 28% en Amérique et 57% en Asie/Océanie.

1.4. Principaux marchés et concurrence

Baikowski sert 6 grands marchés :



ECLAIRAGE



ÉLECTRONIQUE



AUTOMOBILE



**AÉRONAUTIQUE
& DÉFENSE**



MÉDICAL



**HORLOGERIE &
SMARTPHONES**

Baikowski dispose d'un portefeuille client diversifié avec quelques clients majeurs. Les dix premiers clients représentent 68% du chiffre d'affaires du groupe.

1.5. Propriétés immobilières, sites et équipements

Baikowski est organisé autour de 4 sites industriels et de recherche et développement à travers le monde :

- Poisy (Haute-Savoie, France), principal site du groupe, d'une superficie de 6ha 67a 68 ;
- Champagne-au-Mont-d'Or (Rhône, France), d'une superficie de 650 m² ;
- Malakoff (Texas, Etats-Unis), d'une superficie de 34 800 m² ;
- Chiba (Tokyo, Japon) (JV), d'une superficie de 4 915 m² (cet actif, détenu par la joint-venture détenue à 50% par la Société est comptabilisé par mise en équivalence) ;

A l'exception du site de Mathym SAS à Champagne-au-Mont-d'Or dans la métropole de Lyon - France (650 m²) et du site japonais dont une partie (2 850 m²) est en location, les sites sont détenus en pleine propriété par les sociétés du groupe Baikowski.

Le site français de Poisy est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), soumis à autorisation. Il est certifié ISO14001 et OHSAS18001 depuis juin 2018.

Les quatre sites du Groupe assurent la totalité des travaux de conception, de développement et de production.

Ce dispositif est complété par des bureaux commerciaux aux Etats-Unis (Charlotte, Caroline du Nord) et en Corée (Séoul) en charge de la commercialisation de ces solutions sur leur territoire.

1.6. Politique d'investissement

La politique du Groupe Baikowski en termes d'équipement industriel est de maintenir ses sites à un haut niveau technologique à travers une politique d'investissement visant à réaliser la maintenance nécessaire et préventive mais aussi à développer ses capacités industrielles et ses technologies.

Les investissements industriels de maintenance répondent au souhait de disposer d'un outil industriel performant afin de répondre aux demandes de nos clients en termes de qualité, de fiabilité et de réactivité dans un environnement où les certifications sont un impératif. La politique d'investissement de maintenance met un accent particulier sur la polyvalence des investissements et la réutilisation de ceux-ci.

Les investissements industriels de capacité répondent à des besoins capacitaires en lien avec la croissance de nos activités. Ceux-ci sont principalement réalisés dans le cadre de contrats clients pluriannuels.

2. RAPPORT DE GESTION

2.1. Situation et comptes consolidés du Groupe Baikowski

2.1.1. Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Var %
Chiffre d'affaires	52 975	44 852	18,1%
Marge brute	37 555	33 208	13,1%
EBITDA	12 342	11 763	4,9%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>23,3%</i>	<i>26,2%</i>	
Résultat opérationnel (EBIT)	8 138	7 039	15,6%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>15,4%</i>	<i>15,7%</i>	
Résultat financier	-328	404	
Impôts	-1 269	-661	
Résultat net consolidé de la période	6 541	6 781	-3,5%

Le chiffre d'affaires annuel consolidé du Groupe Baikowski pour l'exercice 2022 s'établit à 53.0 millions d'euros soit une hausse de +18,1 % par rapport au chiffre d'affaires publié en 2021. À périmètre et taux de change constant, l'évolution organique ressort à +15,5 % comparée à l'exercice 2021.

Le dynamisme du marché de l'électronique ainsi que la résilience des marchés de l'automobile et de l'aéronautique ont porté le Groupe jusqu'à un chiffre d'affaires record et ceci dans un environnement géopolitique et énergétique dégradé. La crise énergétique actuelle précipite cependant la fin programmée et anticipée du marché de l'éclairage traditionnel, les ventes étant en très net recul en 2022.

En 2022, la France a représenté 3 % du chiffre d'affaires (3 % en 2021), le reste de l'Europe 12 % (20 % en 2021), les Amériques 28 % (contre 28 % en 2021), l'Asie et le reste du monde 57 % (contre 49 % en 2021). L'activité du Groupe est par ailleurs fortement exposée à la monnaie japonaise, le YEN (monnaie de facturation de certains produits).

Impacté par la croissance de chiffre d'affaires et une meilleure contribution du mix produits, le résultat opérationnel s'établit à 8,1 millions d'euros.

La quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence s'élève à 1,6 millions d'euros à fin 2022, contre 1,2 millions d'euros au 31 décembre 2021 et contribue à la bonne tenue de l'EBITDA (12,3 M€ soit 23,2% du chiffre d'affaires).

Le résultat financier au titre de l'exercice 2021 est une charge de 0,3 million d'euros (+0,4 million d'euros en 2021), qui représente 0,6% du chiffre d'affaires (-0,9 % en 2021).

La charge d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2021 est de 1,3 millions d'euros (0,7 million d'euros en 2020) et le taux facial effectif d'impôt sur les sociétés ou équivalent est de 16,2 % contre 8,9 % en 2021.

Aussi, le résultat net part du Groupe au titre de l'exercice 2022 s'établit à 6,5 millions d'euros (6,8 millions d'euros en 2021) soit 12,3% du chiffre d'affaires.

2.1.2. Bilan consolidé

Capitaux propres

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent au 31 décembre 2022 à 44,3 millions d'euros (40,8 millions d'euros au 31 décembre 2021). La variation des capitaux propres part du Groupe au cours de l'exercice 2022 représente +3,5 millions d'euros.

Actifs non courants

Les actifs non courants ont baissé de -1,6 millions d'euros au 31 décembre 2022 par rapport au 31 décembre 2021.

Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement opérationnel (Clients + Stocks - Fournisseurs) au 31 décembre 2022 est un besoin net de 18,9 millions d'euros en hausse de 5,3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021 (13,6 millions d'euros).

Le besoin en fonds de roulement "autres" au 31 décembre 2022 est une ressource nette de 3,1 millions d'euros en hausse de 0,6 million d'euros par rapport au 31 décembre 2021 (2,5 millions d'euros).

Dette financière nette

La dette financière nette (dette financière brute – trésorerie) s'établit au 31 décembre 2022 à 4,9 millions d'euros, en hausse de 0,4 million d'euros par rapport au 31 décembre 2021 (4,5 millions d'euros).

La dette financière brute est composée de 67,2 % de financements à taux fixe.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges au 31 décembre 2022 représentent 0,1 million d'euros en baisse de 0,4 million d'euros par rapport au 31 décembre 2021 (0,5 million d'euros).

2.1.3. Tableau des flux de trésorerie consolidé

Le flux de trésorerie généré par l'activité est de +5,3 millions d'euros en 2022. Ce flux de trésorerie est inférieur de 5,1 millions d'euros à celui de 2021 (+10,4 millions d'euros). Cette baisse est principalement liée à la variation de BFR.

Le flux de trésorerie lié aux investissements représente pour l'année 2022 un décaissement net de -2,4 millions d'euros. Ce flux inclut principalement les investissements en outil de production.

Le flux de financement s'élève à -3,2 millions d'euros pour l'exercice 2022 (-7,2 millions d'euros en 2021).

La trésorerie nette est de 9,3 millions d'euros contre 9,4 millions d'euros au 31 décembre 2021.

2.1.4. Ratios financiers

Au 31 décembre 2022, les ratios financiers du Groupe Baikowski sont les suivants :

- le Gearing ratio comptable (Dette Financière Nette/Situation Nette) s'élève à 11 % (11 % en 2021),
- le ratio de levier (Dette Financière Nette / EBITDA) à 0,4 x (0,4 x en 2021),

Le ratio de levier repris dans le contrat de prêt signé en décembre 2018 et prorogé en décembre 2021 pour 2 ans respecte la limite applicable qui est au 31 décembre 2022, de <3.

2.1.5. Evolution du périmètre de consolidation

Aucune évolution du périmètre de consolidation sur 2022.

2.1.6. Perspectives 2023 et moyen terme

Les signaux mitigés sur le marché des semi-conducteurs ainsi que les ralentissements économiques résultant de la lutte contre l'inflation invitent le Groupe à la prudence pour 2023. Les perspectives sur les marchés de spécialités accompagnant la transition énergétique représentent toutefois une source de croissance et d'optimisme pour le Groupe.

2.1.7. Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion

Néant.

2.1.8. Recherche et développement

Le Groupe Baikowski consacre les moyens nécessaires pour développer son expertise et pour lui permettre de trouver des réponses appropriées aux besoins de ses clients qui ont des exigences de qualité très élevées et sont à la pointe du progrès en termes d'innovation.

Sur l'exercice 2022, les frais de recherche & développement ont atteint 3,3 millions d'euros (2,9 millions d'euros en 2021). L'innovation est un axe stratégique fort de développement de Baikowski, s'inscrivant dans la culture entrepreneuriale du Groupe.

2.2. Situation et comptes annuels de Baikowski SA

2.2.1. Activité de la société au cours de l'exercice écoulé

Au titre de l'exercice 2022, la société Baikowski a réalisé un total de produits d'exploitation de 51 417 k€ (dont 45 420 k€ de chiffre d'affaires) contre 40 494 k€ en 2021 (dont 38 381 k€ de chiffre d'affaires).

Ses charges d'exploitation se sont élevées à 44 126 k€ (contre 36 242 k€ en 2021), dont 3 196 k€ d'amortissements et 517 k€ de provision pour dépréciation.

En conséquence, son résultat d'exploitation a été de 7 291 k€ (contre 4 252 k€ en 2021).

Son résultat financier est un produit de 2 233 k€ (contre 1 005 k€ en 2021).

En conséquence, son résultat courant avant impôts s'est établi à 9 524 k€ (contre 5 257 k€ en 2021).

L'exercice 2022 s'est soldé, compte tenu d'un résultat exceptionnel négatif de 148 k€, d'une participation des salariés de 499 k€ et d'une charge d'impôt sur les bénéfices de 1 192 k€, à un résultat net positif de 7 684 k€ (contre un bénéfice de 4 914 k€ au titre de l'exercice précédent) pour un montant de capitaux propres de 31 473 k€.

2.2.2. Dépenses non déductibles fiscalement

Le montant des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, s'élèvent à 35 813 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (charge d'impôt théorique estimée à env. 8 950 euros).

2.2.3. Affectation du résultat

Il est proposé de verser 2 207 k€ à titre de dividendes et d'affecter le solde du résultat net 2022 (7 684 k€) au compte « Autres Réserves » pour 5 476 k€ et au compte « Réserve légale » pour 1 k€.

2.2.4. Difficultés rencontrées – progrès réalisés

L'exercice clos le 31 décembre 2022 a été marqué par les conséquences de la crise russo-ukrainienne, la crise énergétique et les politiques des banques centrales pour contenir l'inflation.

Les efforts de R&D ont été maintenus, pour accroître la présence du groupe sur de nouvelles niches à haut potentiel dans des marchés diversifiés, en combinant notamment les expertises de Baikowski dans la fabrication de poudres et formulations avec celles de Mathym dans le développement de nano-dispersions innovantes.

2.2.5. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Cf 2.1.6.

2.2.6. Activités des Filiales

Nos filiales américaines Baikowski International Corporation et Baikowski Malakoff Inc. ont réalisé respectivement des chiffres d'affaires de 7 609 k€ et de 4 734 k€

La société japonaise Baikowski International Japan a réalisé un chiffre d'affaires de 38 087 k€

La société Baikowski Korea Corporation a réalisé un chiffre d'affaires de 755 k€

La société ALKO a réalisé un chiffre d'affaires de 1 739 k€

Cf 3.8.3, tableau Filiales et participations

2.2.7. Dividendes versés (art. 243bis du code général des impôts)

Cf. 4.8 du RF

Cf. 3.6.13 « dividende au titre de l'année 2022 » : un dividende de 0.60 € par action sera proposé à l'Assemblée Générale du 21 juin 2023.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende par action	Montant éligible à l'abattement de 40%
31/12/2020	0,00 €	
31/12/2021	0,85 €	
31/12/2022	0,60 €	

2.2.8. Information sur les délais de paiement

Conformément aux articles L.441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard dans les tableaux annexés.

Dettes fournisseurs (en milliers d'euros)	2022	2021
Dont factures non parvenues	337	243
Dettes non échues	2 785	2 134
Délai compris entre 0 et 30 jours	0	0
Délai compris entre 30 et 60 jours	0	0
Délai supérieur à 60 jours	0	0
TOTAL	3 122	2 377

Créances clients (en milliers d'euros)	2022	2021
Dont facture à établir	0	0
Créances clients non échues	8 148	6 007
Délai compris entre 0 et 30 jours	0	18
Délai compris entre 30 et 60 jours	0	0
Délai supérieur à 60 jours	189	119
TOTAL	8 337	6 144

2.2.9. Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices

	2022	2021	2020	2019	2018
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	45 420	38 381	30 021	33 833	35 978
PRODUITS D'EXPLOITATION	51 417	40 494	29 834	37 950	41 218
CHARGES D'EXPLOITATION	44 126	36 242	29 823	37 582	38 215
RESULTAT D'EXPLOITATION	7 291	4 252	12	368	3 003
PRODUITS FINANCIERS	2 601	1 225	1 939	2 503	1 922
CHARGES FINANCIERES	368	220	224	323	186
RESULTAT FINANCIER	2 233	1 005	1 716	2 179	1 736
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	9 524	5 257	1 727	2 547	4 739
PRODUITS EXCEPTIONNELS	13	16	23	71	23
CHARGES EXCEPTIONNELLES	161	286	0	48	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-148	-270	23	23	23
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	499	235	0	0	162
Impôts sur les bénéfices	1 192	-162	-566	-535	114
TOTAL DES PRODUITS	54 031	41 734	31 797	40 523	43 163
TOTAL DES CHARGES	46 346	36 820	29 481	37 418	38 677
BENEFICE OU PERTE	7 684	4 914	2 316	3 105	4 486

	en €	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Capital en fin d'exercice							
Capital social	4 598 223	4 589 581	4 589 581	4 589 581	4 589 581	4 589 581	4 210 625
Nombre des actions ordinaires existantes	3 678 578	3 671 665	3 671 665	3 671 665	3 671 665	3 671 665	168 425
Opérations et résultats de l'exercice							
Chiffre d'affaires hors taxes	45 420 423	38 380 830	30 021 472	33 832 552	35 977 875	33 004 057	
Résultat Courant avant Impôts	9 523 582	5 256 806	1 727 213	2 547 239	4 739 160	3 583 009	
Impôt sur les bénéfices	1 191 645	-161 854	-565 918	-535 331	114 377	-123 357	
Résultat Net	7 684 422	4 913 948	2 315 694	3 105 074	4 485 789	3 635 999	
Résultat distribué*		3 126 791	0	0	0	3 635 999	
Résultat par action							
Résultat Courant avant Impôts	2,6	1,4	0,5	0,7	1,3	21,3	
Résultat Net	2,1	1,3	0,6	0,8	1,2	21,6	
Résultat attribué à chaque action*	0,6	0,9	0,0	0,0	0,0	21,6	
Personnel							
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	129	132	136	130	118	115	
Montant de la masse salariale de l'exercice	7 262 282	6 861 914	6 179 140	6 704 143	6 103 790	6 671 786	
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, etc.)	4 130 044	3 908 276	3 248 939	3 404 196	3 985 080	3 483 668	

* Ce montant sera proposé à l'assemblée générale du 21 juin 2023

2.3. Opérations sur titres

2.3.1 Actionnariat salarié

Au 31 décembre 2022, la part du capital détenue par les salariés représente, à la connaissance de la société, moins de 0,1 % du capital et des droits de vote.

Au 31 décembre 2022, le Directeur Général ne bénéficie pas de Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existantes.

Dans le cadre de l'article L.225-197-1 et suivant du Code du commerce et des autorisations votées en Assemblées Générales, le Conseil d'administration a attribué 8 600 actions gratuites de performance à ses mandataires sociaux, et 8 880 actions gratuites de performance à certains salariés de Baikowski le 5 mars 2019. Ces attributions ont pour objectif d'encourager la réalisation des objectifs long terme de Baikowski et la création de valeur qui doit en découler pour les actionnaires.

Pour ce faire, l'acquisition définitive d'une partie des actions est soumise à des conditions de performance et à l'obligation de présence au sein de la société à la date définitive d'acquisition soit le 6 mars 2021 et le 6 mars 2022 pour le plan de performance à ses mandataires sociaux décidé en 2019, et le 12 avril 2022 pour le plan de performance à certains salariés de Baikowski décidé en 2019.

En application des règlements des plans d'attribution d'actions gratuites, 6 913 actions ont été créées et livrées en 2022.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune fraction du capital de la Société n'était détenue au 31 décembre 2022 par des salariés de l'entreprise ou des sociétés liées dans le cadre du plan d'épargne entreprise prévu par les articles L.3332-1 à L.3334-16 du Code du travail et dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise, régis par le chapitre 3 de la Loi du 23 décembre 1988.

2.3.2 Programme de rachat d'actions

En application des articles L.225-209 et L.225-211 du Code de commerce et suivant l'autorisation de l'Assemblée Générale du 16 juin 2021, renouvelée par l'Assemblée Générale du 8 juin 2022, il est précisé qu'au cours de l'exercice 2022, la Société a procédé aux opérations suivantes :

- 10 951 titres ont été acquis dans le cadre du contrat de liquidité ;
- 7 940 titres ont été vendus dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2022, la Société détient 8 479 de ses actions au titre de son contrat de liquidité et 916 actions, représentant moins de 0,2 % du capital de la Société.

Chaque action possède une valeur nominale de 1,25 euros.

Au 31 décembre 2022, la valeur de marché des actions auto-détenues s'élevait à 155 milliers d'euros.

2.4. Recherche et développement

Cf 2.1.8

2.5. Facteurs de risques

Le Groupe conduit ses activités dans différentes géographies et sur des marchés en constante évolution ce qui l'expose à plusieurs natures de risques. L'occurrence de ces incertitudes pourrait avoir des effets significatifs défavorables sur les opérations du Groupe et/ou sur sa situation financière. Le Groupe a recensé ces incertitudes et mis en œuvre des mesures de gestion afin de réduire le niveau de risque.

Les principaux facteurs de risques pour le Groupe après mise en œuvre des mesures de gestion des risques, sont présentés ci-après. Les plus importants en termes de probabilité d'occurrence et d'ampleur quant à leur impact étant mentionnés en premier pour chaque catégorie de risques dans le tableau ci-dessous, et hiérarchisés au sein de chaque catégorie.

Evaluation nette du risque / Nature du risque	Moyen	Elevé
Stratégique	Risque lié aux acquisitions	Changements de marché et évolutions technologiques
Opérationnel	Risques liés à la propriété intellectuelle, aux brevets et licences	Conjoncture économique Risques énergétiques
	Risques liés aux collaborateurs clés (production, R&D) et au recrutement	
	Risques liés à la joint-venture japonaise et aux activités internationales	
	Risques liés aux sites industriels	
	Risques liés aux systèmes d'information	
Juridique	Risque environnemental	
	Respect de la réglementation	

2.5.1. Risques stratégiques

Changements de marché et évolutions technologiques

Description du risque

Le marché sur lequel évolue le Groupe pourrait connaître de nouvelles évolutions technologiques significatives et voir apparaître de nouvelles technologies ou de nouveaux matériaux plus performants et/ou moins chers que ceux proposés par le Groupe. A titre d'illustration, l'éclairage industriel a été significativement modifié et la lampe à vapeur de sodium a été remplacée par le LED.

Des technologies concurrentes, qu'elles soient existantes, en cours de développement, ou encore inconnues à ce jour, pourraient, dans un avenir plus ou moins proche, prendre des parts de marché significatives et restreindre la capacité du Groupe à commercialiser ses produits avec succès.

Des concurrents du Groupe disposant de ressources financières importantes, ou de nouveaux entrants sur le marché, pourraient également mettre au point de nouvelles technologies et procédés industriels plus performants et/ou moins coûteuses que celles développées par le Groupe, ce qui pourrait conduire à une baisse de la demande et avoir un effet défavorable significatif sur Baikowski, son activité, sa situation financière, ses perspectives ou ses résultats.

Principales actions de gestion du risque engagées

Les efforts du Groupe en termes de politique d'innovation seront maintenus afin que le Groupe conserve sa position d'acteur de référence en termes d'innovation technologique, reste à même de s'adapter le cas échéant aux futures innovations technologiques du secteur et continue de gagner des parts de marché.

Si le Groupe ne parvenait pas à suivre le rythme des évolutions technologiques ou à poursuivre ses efforts en terme de politique d'innovation, face notamment à ceux engagés par des concurrents disposant de moyens plus importants, ou si des technologies alternatives apparaissaient et bouleversaient le marché, la capacité du Groupe à continuer à proposer une offre pertinente et compétitive s'en trouverait affectée ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur Baikowski, son activité, sa situation financière, ses perspectives ou ses résultats.

Risque lié aux acquisitions

Description du risque

Le Groupe pourrait réaliser une partie de sa croissance par des acquisitions. Si le Groupe se trompait dans la valorisation d'un actif ou ne parvenait pas à procéder à une bonne intégration de cet actif, ses résultats pourraient en être négativement impactés et le Groupe perdrait également une opportunité de développement, ce qui pourrait négativement affecter la valeur des actifs incorporels et le niveau de synergies et d'économies escompté.

Principales actions de gestion du risque engagées

Le Groupe a recours à des conseils externes pour réduire le risque lié aux acquisitions. En l'occurrence, les conseils EY et Vivien & associés nous ont accompagnés pour l'acquisition de Mathym SAS en 2019.

2.5.2. Risques opérationnels

Conjoncture économique et crise russo-ukrainienne

Description du risque

L'activité du Groupe est liée au développement des acteurs de premier ordre des marchés sur lesquels le Groupe opère.

Le marché Chimie de Spécialités est particulièrement sensible à l'évolution des usages et des modes applicatifs de l'alumine ultra pure et des oxydes minéraux fins. Dans ce contexte, une évolution défavorable des activités de Recherche & Développement des clients du Groupe entraîne un moindre renouvellement de ses débouchés applicatifs et induit donc une baisse de son activité.

Au cours de l'exercice écoulé, la crise russo-ukrainienne a accentué la hausse du coût des matières premières et énergies (gaz, électricité) sur l'ensemble de nos sites. Une prolongation de ces conditions de marché et/ou un changement de magnitude sont susceptibles d'impacter négativement les opérations et projets, ainsi que la situation financière du Groupe.

Principales actions de gestion du risque engagées

Afin de diminuer l'impact de ces risques liés à la conjoncture économique, le Groupe a mis l'accent sur le développement de ses marchés, de ses technologies et de ses géographies diversifiant ainsi ses activités.

Les risques afférents à la crise russo-ukrainienne sont monitorés par une politique de prix adaptée à ces conditions de marché et par une gestion des stocks destinée à pouvoir répondre aux besoins de nos clients.

Risques énergétiques

Description du risque

Le Groupe suit attentivement les risques liés à la perte d'un client ou d'un marché majeur, certains clients servant des marchés particulièrement impactés par la hausse des coûts de l'énergie.

Le risque énergétique est désormais considéré comme un risque opérationnel et stratégique de niveau élevé. Ce risque porte à la fois sur la disponibilité et sur le coût des énergies. Une disponibilité réduite pendant plusieurs semaines et un coût structurel élevé auraient à moyen terme des effets défavorables sur la situation financière du Groupe.

Principales actions de gestion du risque engagées

Pour répondre à ce nouveau risque, le Groupe maintient les mécanismes éprouvés pour limiter la consommation et le coût du gaz et de l'électricité.

Risques liés à la propriété intellectuelle, aux brevets et licences

Description du risque

La croissance future du Groupe dépendra notamment de sa capacité à développer et protéger son savoir-faire et ses innovations. Les projets de recherche et développement considérés par le Groupe comme étant les plus sensibles sont réalisés en interne. Compte tenu de leurs caractéristiques et des contraintes liées au processus de protection des brevets, très peu de technologies, formulations, procédés, et savoir-faire développés au sein du groupe sont brevetés.

Principales actions de gestion du risque engagées

Le Groupe s'efforce de conserver confidentiels ces technologies, formulations, procédés, savoir-faire, et données propres non brevetés ou non brevetables en limitant la communication d'éléments clés de son savoir-faire à des tiers aux seules informations strictement nécessaires à la collaboration qu'il entretient avec ces derniers et en s'assurant contractuellement que ces tiers s'engagent à ne pas détourner, utiliser ou communiquer ces informations, au moyen notamment de clauses de confidentialité. De même, les équipes de R&D sont soumises à des règles de confidentialité strictes.

Malgré la mise en place de ces mesures, le Groupe ne peut garantir que ces tiers et collaborateurs respectent ces accords de confidentialité et il existe un risque que des informations confidentielles soient divulguées ou qu'un partenaire R&D, un client ou un concurrent s'approprie le savoir-faire du Groupe. La survenance de l'un de ces événements serait susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'avantage concurrentiel de l'offre produit du Groupe et donc sur ses perspectives d'activités, son développement et ses résultats futurs.

Le Groupe pourrait par ailleurs être contraint d'intenter des contentieux judiciaires ou administratifs afin de faire valoir ses droits en justice. Cependant, le Groupe ne peut pas garantir de manière certaine qu'il pourra éviter, sanctionner et obtenir réparation d'éventuels détournements ou utilisations non autorisées de ses produits et de sa technologie. Ces procédures pourraient par ailleurs entraîner des coûts substantiels.

Risques liés aux collaborateurs clés (production, R&D) et au recrutement

Description du risque

Le succès et le développement du Groupe dépendent des efforts, du savoir-faire et de l'expérience de collaborateurs clé et de l'équipe dirigeante. L'indisponibilité temporaire ou définitive d'une personne clé peut entraîner des pertes de savoir-faire et des carences techniques pouvant ralentir l'activité d'une filiale ou du Groupe. Le Groupe aura par ailleurs besoin de recruter du personnel qualifié pour poursuivre sa croissance.

Principales actions de gestion du risque engagées

Le Groupe met en œuvre une politique de gestion des ressources humaines qui lui permet de retenir ses talents.

Risques liés à la joint-venture japonaise et aux activités internationales

Description du risque

Le développement des ventes du Groupe à l'international pourrait être affecté par des politiques de préférence nationale, ainsi que par les contextes économiques, financiers, politiques et réglementaires incertains ou évolutifs de certains pays dans lesquels le Groupe commercialise ou souhaite commercialiser ses produits et services (notamment les États-Unis et l'Asie). Si certains marchés adressés par le Groupe, comme les États-Unis et le Japon, venaient à adopter ou renforcer des pratiques protectionnistes ou des barrières douanières, cela pourrait notamment freiner les velléités des clients potentiels de développer leur activité et d'investir dans les produits du Groupe ou nuire à la compétitivité des produits du Groupe, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Principales actions de gestion du risque engagées

Le Groupe est en veille sur l'évolution des politiques pouvant affecter ses marchés afin de pouvoir répondre efficacement à toute évolution potentiellement défavorable.

Risques liés aux sites industriels

Description du risque

Les activités du Groupe font usage de substances ou de processus industriels qui peuvent présenter des risques sanitaires, d'incendie ou d'explosion, d'émission ou de rejets au cours des différentes phases du processus pouvant porter atteinte aux hommes, aux biens ou à l'environnement.

Les produits vendus par le Groupe sont en général fabriqués sur des installations dédiées. Une indisponibilité des équipements (par exemple des fours de calcination), pourrait entraîner un report de production, pouvant atteindre plusieurs semaines ou mois, et ainsi avoir un impact négatif sur le chiffre d'affaires du Groupe.

Principales actions de gestion du risque engagées

La sécurité des collaborateurs et des équipements ainsi que la protection de l'environnement sont une préoccupation permanente du Groupe qui peut aller au-delà des mesures prescrites par les lois et réglementations en vigueur dans les différents pays dans lesquels le Groupe opère.

Pour faire face à ces risques, outre des initiatives locales menées par les équipes de direction des sites, Baikowski a mis en œuvre un dispositif de maîtrise combinant des processus et procédures de contrôle visant à limiter leurs impacts potentiels (système anti-incendie, de détection et de protection, bassins de rétention des écoulements accidentels, etc.) et une politique d'assurance couvrant les dommages aux biens, aux personnes, les pertes d'exploitation et sa responsabilité civile.

Par ailleurs, le Groupe a fait le choix de sites industriels à taille humaine évitant une trop forte concentration de collaborateurs et de lignes de production sur un même site. Cette politique industrielle permet une maîtrise relative du risque industriel et environnemental. Depuis sa création, le Groupe a eu à faire face à seulement un incident majeur : l'incendie de l'usine de Baikowski à Annecy (France) en 1934.

Malgré ces différentes mesures, il ne peut pas être exclu qu'un ou plusieurs incidents se produise(nt) sur un ou plusieurs sites du Groupe, pouvant avoir un effet défavorable significatif sur Baikowski, son activité, sa situation financière, ses perspectives ou ses résultats.

Risques liés aux systèmes d'informations

Description du risque

Une défaillance des applications ou des réseaux informatiques serait de nature à bloquer, ralentir la fourniture de produits ou à retarder ou fausser certaines prises de décision par le Groupe, et entraîner des pertes financières.

La crise russo-ukrainienne génère des risques accrus de cyber-sécurité qui, s'ils se matérialisaient, pourraient impacter négativement les opérations et projets, ainsi que la situation financière du Groupe

Principales actions de gestion du risque engagées

Le Groupe travaille à contrôler la pérennité et la confidentialité de son patrimoine d'informations à travers des procédures internes et externes permettant la continuité des activités vitales. Ces procédures sont hiérarchisées en fonction de la notion de risques opérationnels et audités par des contrôles et le suivi d'indicateurs.

Risque environnemental

Description du risque

La joint-venture japonaise est exposée à un risque de catastrophe naturelle (séisme, typhons) de par sa location géographique.

Principales actions de gestion du risque engagées

Le risque de catastrophe naturelle au Japon est adressé notamment par le respect des normes de construction locales et par l'application stricte des règles de sécurité afférentes à ces phénomènes naturels.

2.5.3. Risques juridiques

Respect de la réglementation

Description du risque

L'activité Chimie de Spécialités fait l'objet d'un environnement réglementaire complexe et varié que ce soit au niveau national ou au niveau mondial.

Ainsi, les sites français sont soumis dans le cadre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soit à des déclarations soit à des autorisations d'exploitation de sites délivrées par les autorités publiques nationales (telles que la DREAL). Il en est de même pour les sites étrangers auprès d'organismes locaux.

Par ailleurs, le Groupe est soumis au règlement REACH qui impose un système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques nécessitant une vigilance particulière quant à la nature des substances et leur effet sur la santé et l'environnement.

Du fait du développement de ses activités en France et à l'international, le Groupe s'expose à des réglementations diverses, notamment en matière fiscale, sociale et environnementale. Etant rappelé le caractère fluctuant de certaines réglementations ainsi que leur manque de clarté le cas échéant, le Groupe ne peut garantir que les interprétations faites des différentes réglementations ne seront pas contestées, avec les conséquences négatives pouvant en résulter.

Tout changement de réglementation est susceptible d'avoir un impact significatif sur les activités du Groupe, d'augmenter ses coûts et d'affecter le niveau de demande des clients ou des fournisseurs.

Principales actions de gestion du risque engagées

Les équipes opérationnelles de Baikowski procèdent à une veille réglementaire, dont l'une des finalités est d'anticiper les évolutions réglementaires selon les prescriptions/recommandations, en particulier des normes ISO. À ce jour, les principaux sites du Groupe sont certifiés ISO9001, ISO14001 et OHSAS18001. Il ne peut toutefois pas avoir la certitude que cette veille soit suffisante, ni que la certification enlève tout risque.

Afin de maîtriser les différentes législations et se conformer aux règles en vigueur, le Groupe a également recours à des conseillers juridiques en droit fiscal, social et des sociétés.

2.6. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

2.6.1. Dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de Baikowski vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements, aux valeurs, normes et règles internes à l'entreprise, de tous les actes de gestion, réalisations d'opérations ou comportements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale et le Conseil d'administration,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité des entreprises du Groupe,
- l'efficacité de ses opérations et l'utilisation efficiente de ses ressources.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés et ne procure qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation de ses objectifs. Toutes les sociétés globalement intégrées du Groupe sont couvertes par ce dispositif. La filiale japonaise, mise en équivalence, utilise un cadre de référence propre répondant à son organisation décentralisée. L'examen des comptes de la filiale japonaise est par ailleurs réalisé par les auditeurs du Groupe dans le cadre d'une mission annuelle. La filiale coréenne, créée et mise en équivalence depuis novembre 2010, ne rentre pas, compte tenu de sa taille dans ce cadre de contrôle interne. Il en va de même pour Alko, filiale à 100%. Par ailleurs, l'envoi par la filiale japonaise et par la filiale coréenne d'un reporting financier semestriel au pôle, associés à des réunions commerciales et stratégiques périodiques, permettent de s'assurer de leur bon fonctionnement. Parallèlement, des missions d'audit, de procédures convenues ou d'examen limité sont réalisées une fois par an dans le cadre de la certification des comptes consolidés de Baikowski. Les informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place décrites ci-après se focalisent sur les éléments significatifs susceptibles d'avoir un impact sur les informations financières et comptables publiées par le Groupe.

2.6.2. Organisation et acteurs

La direction générale organise et pilote le contrôle interne à l'intérieur du groupe. La direction s'appuie sur les responsables opérationnels de chaque site du groupe, ainsi que sur les responsables des fonctions transversales (direction industrielle, direction financière, direction des ressources humaines et direction innovation). Cette organisation s'appuie sur des outils, pratiques ou systèmes, tels que les cadres de référence des normes ISO, les processus de gestion budgétaire, de reporting, des procédures diverses, et des systèmes d'information adaptés. Baikowski possède un Comité de Direction (Codir) se réunissant de manière hebdomadaire composé du Directeur Général de Baikowski, du directeur administratif et financier, du directeur des ressources humaines, du directeur R&D, du directeur des opérations, du directeur commercial et de la directrice QHSE. Son rôle est de définir la vision de Baikowski en construisant le futur, faire avancer les hommes dans une direction selon une stratégie définie, et de s'assurer de l'atteinte des objectifs par des indicateurs précis.

2.6.3. Diffusion d'une information fiable et pertinente

La taille du groupe permet une circulation rapide de l'information, une grande réactivité des personnes et une identification claire des acteurs clés du Groupe. Ainsi, au sein de chaque site, des comités de direction réunissant les membres décideurs se tiennent à fréquence hebdomadaire, bimensuelle ou mensuelle. Ces comités pilotent leur site, soucieux d'identifier, prévenir et gérer tout

risque pouvant survenir au cours de leurs opérations. Cette analyse opérationnelle est complétée par des processus faisant intervenir la direction générale du Groupe. Il s'agit du processus budgétaire et du processus de reporting. Le processus budgétaire réunit en novembre la direction générale du Groupe et celle de chaque site. Au cours de ces entretiens, les sites présentent leur budget et plans d'évolution pour validation par la maison-mère. En découlent des plans d'investissements industriels, financiers, des objectifs stratégiques, économiques à mettre en œuvre. Tout engagement d'investissement s'écarterait de l'autorisation budgétaire fait l'objet d'un accord préalable au niveau approprié. Le budget est mensualisé afin de servir de référence pour le reporting mensuel du Groupe. Le processus de reporting mensuel se décompose en deux étapes. La première est une remontée des chiffres d'affaires de chaque entité à J+3. Ensuite, à J+6, un compte de résultat détaillé et un bilan sont établis par chaque société. Ces résultats sont analysés une première fois par la direction générale de chaque site, puis sont ensuite transmis à la maison-mère du Groupe pour une seconde analyse. Le processus budgétaire, tout comme le processus de reporting, comportent plusieurs niveaux de contrôle, puisqu'ils sont établis par des entités décentralisées, et font l'objet d'une centralisation par la direction financière de chaque site, puis par la direction financière du Groupe.

2.6.4. Système de gestion des risques

Principes généraux de gestion des risques

Dans le cadre de ses activités, Baikowski mène une politique de gestion des risques axée sur la sécurité des personnes, la protection de l'environnement, la satisfaction de ses clients et la préservation de ses actifs financiers ou extra-financiers et leur niveau de maîtrise, de façon à établir une cartographie des risques par métier. Des plans d'actions pour limiter ces risques sont alors organisés, et mis à jour de façon à tenir compte des évolutions réglementaires, technologiques et économiques.

Procédures de gestion des principaux risques

Pour faire face à ces risques, Baikowski a mis en œuvre un dispositif de maîtrise combinant, une politique d'assurance couvrant les dommages aux biens, aux personnes, les pertes d'exploitation et sa responsabilité civile, ainsi que des processus et procédures de contrôle visant à limiter leurs impacts potentiels. Afin d'assurer une protection maximale des sites et leur pérennité, les prestations des assureurs du Groupe intègrent notamment les différents volets suivants : aide à la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques (rédaction de cahiers des charges, procédures...), suivi des évolutions des sites (intégration en amont des spécifications techniques de prévention et de protection lors des projets de construction ou d'extension de sites), aide à la mise en œuvre des recommandations sur les sites et réponses aux questions techniques des sites. Les sites sont régulièrement visités par les assureurs du Groupe.

2.6.5. Activités de contrôle

En lien avec leurs objectifs stratégiques et leur appréciation des risques, les sites ont défini un certain nombre de procédures et bonnes pratiques répondant notamment aux enjeux d'assurance qualité et aux exigences clients. Les activités de contrôle sont présentes dans toute l'organisation, sous forme de contrôles manuels, informatiques, hiérarchiques. Au plan opérationnel, les personnels sont formés pour mettre en application les principes de précaution de la gestion des risques dans leurs activités quotidiennes.

2.6.6. Surveillance du dispositif de contrôle Interne

La surveillance du dispositif de contrôle interne est assurée d'une part par le biais des revues d'activité mensuelles au sein de chaque site. La surveillance du système s'appuie par ailleurs sur les travaux des commissaires aux comptes, ainsi que sur les remarques des instances réglementaires auxquelles sont soumises les différentes sociétés.

2.6.7. Processus relatifs à l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière vise à assurer :

- le respect des normes et principes comptables en application,
- le contrôle de la production des éléments financiers,
- la fiabilité des remontées d'informations financières élaborées en filiales et leurs traitements centralisés par le Groupe,
- l'anticipation du traitement des opérations comptables complexes,
- la rapidité et la fiabilité des remontées d'informations comptables.

2.6.8. Organisation comptable et financière

Les principaux acteurs du système de contrôle interne comptable et financier sont la direction générale du Groupe, la direction financière du Groupe et les responsables comptables des différents sites. La comptabilité de chaque entité est tenue localement, par un ou des comptables dédiés. Cette organisation s'appuie sur des outils, pratiques ou systèmes, tels que le manuel des principes comptables Groupe, les processus de gestion budgétaire, de reporting, des procédures, des systèmes d'information adaptés. Le personnel financier des sites est rattaché au directeur administratif et financier.

2.6.9. Système d'information comptable et financier

Au sein du Groupe Baikowski, les systèmes informatiques des différents sites sont distincts. Les logiciels de comptabilité utilisés sont interfacés avec les logiciels de gestion de production, d'immobilisations, de paie et de consolidation/reporting, afin de limiter les interventions manuelles. Les contrôles inhérents aux systèmes sont activés afin de limiter les risques d'erreurs. Le reporting et la consolidation sont réalisés au sein d'un système d'information commun sous la responsabilité de la direction financière Groupe. Cet outil est également utilisé pour réaliser les différents budgets et estimés, ce qui permet d'avoir une base de données unique pour l'ensemble des informations. L'analyse et le pilotage financier sont donc facilités puisque dans le même outil sont disponibles, les données historiques, les données actuelles et le budget. Les données comptables et financières sont sauvegardées selon des procédures de sauvegarde clairement établies au sein de chaque site. Les logiciels sont régulièrement mis à jour pour rester en conformité avec les réglementations, et évoluer avec les besoins des sociétés.

2.6.10. Identification et analyse des risques affectant l'information comptable et financière

Les risques sont identifiés par les personnels comptables et financiers par catégories d'opérations. Des dispositifs organisés sont mis en place pour les prévenir et les limiter au niveau opérationnel, et sont complétés par une analyse des résultats mensuels, comme précisé précédemment. Toutes les remontées d'informations sont faites selon le même référentiel comptable, documenté dans le manuel des principes comptables du Groupe. La cellule consolidation contrôle les liasses, vérifie les traitements de consolidation, et analyse la cohérence des données consolidées au regard de l'activité.

2.6.11. Activité de contrôle de l'information comptable et financière

Les contrôles existants s'appuient sur des contrôles informatiques, hiérarchiques et également, compte tenu de la structure comptable du Groupe, sur des actions d'auto-contrôle. Le cabinet Mazars et Monsieur David Haccoun assurent le commissariat aux comptes de Baikowski et vérifient la correcte application des principes comptables et normes en vigueur. Dans le cadre de leur mission de certification des comptes, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne, afin d'évaluer le risque d'audit. A cette occasion, ils font part de leurs recommandations sur les procédures et les systèmes de contrôle interne qui pourraient avoir une incidence sur la qualité des informations comptables et financières. Les sociétés du groupe Baikowski ont pour consigne de prendre en compte ces recommandations dans un souci permanent d'amélioration.

2.6.12. Communication financière et comptable

Baikowski applique les réglementations et recommandations de l'AMF et assure les relations ad hoc avec ses services. Les données destinées à être publiées sont contrôlées et analysées par la direction financière du Groupe. La direction générale est tenue informée de ces travaux et analyse toutes les données publiées. Les données publiées sont adressées et commentées au Conseil d'administration avant leur publication.

3. ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2022

3.1. Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires	52 975	44 852
Matières et sous-traitance	-15 421	-11 645
Marge brute	37 555	33 208
Coûts des ventes (Note 3.6.22)	-22 232	-19 786
Frais de recherche et développement (Note 3.6.23)	-3 299	-2 885
Frais commerciaux et de distribution	-2 237	-2 070
Coûts administratifs	-4 130	-3 818
Autres produits et charges opérationnels (Note 3.6.26)	895	1 154
Résultat opérationnel avant écart d'acquisition et mises en équivalence (EBITA)	6 551	5 803
Dépréciation écarts d'acquisition et relation client		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (Note 3.6.7)	1 587	1 236
Résultat opérationnel (EBIT)	8 138	7 039
Coût net de l'endettement financier (Note 3.6.27)	-122	-176
Autres produits et charges financiers (Note 3.6.27)	-206	580
Impôts (Note 3.6.28)	-1 269	-661
Résultat net	6 541	6 781
Part du groupe	6 541	6 781
Part revenant aux intérêts minoritaires		
Résultat net consolidé de la période	6 541	6 781
Résultat net part du groupe en euro par action (Note 3.6.21)	1,78	1,85
Résultat net part du groupe dilué en euro par action (Note 3.6.21)	1,78	1,85

3.2. État du résultat global

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net consolidé de la période	6 541	6 781
Ecart de conversion	76	452
Couverture de flux de trésorerie	-14	31
ID sur couverture de flux de trésorerie	4	-8
Total des éléments recyclables en résultat	65	476
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	287	53
ID sur écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-72	-13
Total des éléments non recyclables en résultat	215	40
Total gains et pertes	280	515
Résultat net et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	6 821	7 296
dont part groupe	6 821	7 296
dont intérêts minoritaires	0	0

3.3. Bilan consolidé

Actif (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Actifs non courants		
Ecarts d'acquisition (Note 3.6.5)	5 091	5 091
Immobilisations incorporelles (Note 3.6.5)	1 647	1 846
Immobilisations corporelles (Note 3.6.6)	21 326	22 490
Titres mis en équivalence (Note 3.6.7)	5 013	5 757
Autres immobilisations financières (Note 3.6.8)	358	448
Instruments financiers dérivés long terme (Note 3.6.19)		
Impôts différés actifs (Note 3.6.28)	1 366	793
Total des actifs non courants	34 801	36 425
Actifs courants		
Stocks (Note 3.6.9)	13 814	9 800
Clients et comptes rattachés (Note 3.6.10)	8 701	7 684
Actifs sur contrats clients	30	
Créances d'impôt courant	1	465
Autres créances (Note 3.6.11)	1 442	1 119
Instruments financiers dérivés court terme (Note 3.6.19)	52	103
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 3.6.12)	9 378	9 394
Total des actifs courants	33 418	28 566
Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés		
Total des actifs	68 219	64 991

Passif (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital social	4 598	4 590
Primes	1 959	1 959
Réserves	31 697	28 072
Ecart de conversion	-510	-586
Résultat de la période	6 541	6 781
Capitaux propres part du groupe	44 284	40 816
Intérêts minoritaires		
Total capitaux propres	44 284	40 816
Passifs non courants		
Dettes financières long terme (Note 3.6.14)	7 215	11 857
Instruments financiers dérivés long terme (Note 3.6.19)		
Passif financier à plus d'un an	7 215	11 857
Impôts différés passifs (Note 3.6.28)	97	128
Provisions pour retraites et avantages assimilés (Note 3.6.15)	1 323	1 618
Provisions pour risques et charges non courantes (Note 3.6.16)	58	127
Total passifs non courants	8 692	13 730
Passifs courants		
Dettes financières à moins d'un an (Note 3.6.14)	7 045	2 100
Instruments financiers dérivés court terme (Note 3.6.19)		
Passifs financiers à moins d'un an	7 045	2 100
Fournisseurs et comptes rattachés	3 622	3 481
Passifs sur contrats clients	23	370
Dettes d'impôt courant	284	3
Autres dettes (Note 3.6.17)	4 209	4 092
Provisions pour risques et charges courantes (Note 3.6.16)	60	400
Total passifs courants	15 243	10 445
Total des passifs	68 219	64 991

3.4. Tableaux des flux de trésorerie consolidés

	Jan-Dec 2022	Jan-Dec 2021
Résultat net consolidé	6 541	6 781
Amortissements et dépréciations des immobilisations	4 121	4 115
Dotations nettes aux provisions	-366	327
Quote-part dans le résultat des mises en équivalence	-1 587	-1 236
Coût net de l'endettement financier et dividendes reçus	122	176
Autres produits et charges financiers	206	-580
Impôts courants et différés	1 269	661
(Plus) / moins values sur cessions d'actifs	161	193
Autres variations sans incidence sur la trésorerie	1 254	311
Variation des besoins en fond de roulement	-5 187	48
Impôts payés	-1 208	-412
Flux net de la trésorerie d'exploitation	5 326	10 384
Investissement net d'exploitation	-2 644	-1 669
Variation des créances et dettes sur immobilisations	-107	61
Incidence des acquisitions de filiales, net du cash et équivalents acquis	-67	0
Variation des dépôts et cautionnements	0	0
Produits financiers de trésorerie	3	0
Dividendes reçus	456	420
Flux net de la trésorerie d'investissement	-2 359	-1 188
Augmentation de capital et autres	8	0
Actions propres	-76	-149
Dividendes versés aux actionnaires	-3 133	0
Augmentation des passifs financiers	2 048	1 800
Diminution des passifs financiers	-1 813	-8 548
Intérêts versés	-112	-180
Autres flux liés au financement	-151	-118
Flux net de la trésorerie de financement	-3 229	-7 195
Incidence des variations des cours de devises	181	155
Variation de trésorerie	-81	2 156
Trésorerie et équivalents en début d'année (nette des découverts bancaires)	9 394	7 239
Trésorerie et équivalents en fin de période (nette des découverts bancaires)	9 313	9 394

3.5. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Titres auto- détenus	Réserves	Gains & pertes comptabilisés en capitaux propres	Total	Intérêts minoritaires	Total
Au 01/01/2021	4 590	1 959	-84	27 983	-976	33 472	0	33 472
Augmentation de capital et autres			40	7		47		47
Dividendes versés						0		0
Résultat net de la période				6 781		6 781		6 781
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					515	515		515
Résultat net de la période et gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres				6 781	515	7 296		7 296
Au 31/12/2021	4 590	1 959	-44	34 771	-461	40 816	0	40 816
Au 01/01/2022	4 590	1 959	-44	34 771	-461	40 816	0	40 816
Augmentation de capital et autres	8		-161	-67		-220		-220
Dividendes versés				-3 133		-3 133		-3 133
Résultat net de la période				6 541		6 541		6 541
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					280	280		280
Résultat net de la période et gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres				6 541	280	6 821		6 821
Au 31/12/2022	4 598	1 959	-205	38 112	-180	44 284	0	44 284

3.6. Annexe aux états financiers consolidés 2022

3.6.1. Généralités

Baikowski est une société anonyme de droit français créée en 1904 par les frères Baikowski. Son siège social est situé à Poisy (1046, route de Chaumontet - 74330 POISY).

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'administration au 5 avril 2023.

3.6.2. Principes comptables

3.6.2.1. Déclaration de conformité

Le Groupe applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2022 et qui sont disponibles sur le site internet suivant:

<http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>

Le Groupe n'est pas concerné par des normes, amendements ou interprétations applicables selon l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne.

3.6.2.2. Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2022

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2022.

Les autres nouvelles normes et interprétations applicables au 1^{er} janvier 2022 n'ont aucun impact sur les capitaux propres et n'entraînent aucun reclassement dans les états financiers.

3.6.2.3. Présentation des états financiers consolidés (IAS 1)

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants, qui sont enregistrés à leur juste valeur :

- les instruments financiers dérivés,
- les investissements détenus à des fins de négociation,
- les actifs disponibles à la vente,
- ainsi que les actifs et passifs qui font l'objet de couvertures de juste valeur.

Actifs et passifs courants et non-courants

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants.

Tous les autres actifs sont non-courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

Toutes les autres dettes sont non-courantes.

Changement de méthode comptable

Néant.

Pour rappel, en 2021, la décision du Comité d'Interprétation des IFRS a conduit à modifier le mode d'étalement de la charge d'avantages postérieurs à l'emploi. L'application de cette décision a été effective dans les comptes au 31 décembre 2021. Il s'agit d'un changement de méthode comptabilisé de manière rétrospective, entraînant une baisse de l'engagement retraite de 120 k€ avant impôt avec effet dans les capitaux propres d'ouverture de l'exercice comparatif (2020).

3.6.2.4. Résumé des jugements et estimations significatives

La préparation des états financiers du Groupe exige le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses, qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels.

Les principales hypothèses relatives à des événements futurs, et autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, dont les changements pourraient entraîner un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours de la période suivante sont présentées ci-dessous.

Ces principales sources d'incertitude relatives aux hypothèses-clés retenues pour l'établissement des principales estimations comptables et la sensibilité des Etats Financiers à la variation des hypothèses-clés ont été approchées dans la limite des incertitudes inhérentes à la situation créée par la crise russo-ukrainienne.

Dépréciation des *goodwill*

Le Groupe vérifie la nécessité de déprécier les *goodwill* au moins une fois par an.

Ceci nécessite une estimation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie ("UGT") auxquelles l'écart d'acquisition est alloué.

Les hypothèses clés retenues pour déterminer la valeur recouvrable des différentes unités génératrices de trésorerie sont détaillées au chapitre 3.6.5. La valeur nette comptable des écarts d'acquisition au 31 décembre 2022 est de 5 091 milliers euros (5 091 milliers euros en 2021).

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés conformément aux principes décrits au chapitre 3.6.28, étant précisé que leur calcul peut donner lieu à l'estimation de bénéfices futurs dont les prévisions et hypothèses sont revues chaque année.

Concernant les taux d'impôts différés retenus, ils sont estimés en fonction du calendrier de réalisation de ces impôts différés et en fonction des dispositions fiscales adoptées à la date de la clôture.

Pensions

Le coût des régimes à prestations définies est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux de rendement attendu des actifs du régime, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et d'augmentation des pensions. En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative. Le passif net constitué au titre de ces avantages du personnel au 31 décembre 2022 s'élève à 1 323 milliers d'euros (en 2021, 1 618 milliers d'euros).

De plus amples détails sont communiqués en 3.6.15.

3.6.2.5. Règles et méthodes comptables

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient directement ou indirectement le pouvoir de diriger les politiques stratégiques, financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir les avantages des activités de celle-ci.

Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Quand il y a perte de contrôle d'une filiale, les états financiers consolidés de l'exercice comprennent les résultats de la période pendant laquelle Baikowski en avait le contrôle.

Coentreprises

Les coentreprises sont des sociétés dont le Groupe a un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités en vertu d'un accord contractuel.

Les coentreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation du Groupe dans la coentreprise est comptabilisée au bilan pour un montant égal à la part du Groupe dans l'actif net de la coentreprise.

Les états financiers des coentreprises sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date où le contrôle conjoint est constaté jusqu'à la date où le contrôle conjoint cesse.

Afin de fournir une information plus fiable et pertinente sur les effets des transactions ou événements dans les états financiers, la situation et la performance financières, le Groupe présente la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence dans son résultat opérationnel (EBIT) lorsque l'activité opérationnelle de la coentreprise est similaire à l'une des activités du Groupe.

Opérations éliminées en consolidation

Les soldes et les transactions intra-groupes ainsi que les profits internes résultant de transactions intra-groupes sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Les profits internes résultant de transactions avec des coentreprises sont éliminés au prorata de l'intérêt du Groupe dans ces entreprises et enregistrés en déduction de l'investissement.

La liste complète des sociétés consolidées du Groupe au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 est fournie dans la note 3.6.3.

Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode requiert la comptabilisation des actifs identifiables acquis et des passifs repris des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur.

L'affectation du prix d'acquisition est finalisée dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition.

L'acquéreur doit comptabiliser le *goodwill* à la date d'acquisition, évalué comme étant l'excédent de :

- la contrepartie transférée, le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;
- par rapport à la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Si la contrepartie transférée est inférieure à la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris, le recensement et l'évaluation des éléments identifiables de l'actif et du passif font l'objet d'une analyse complémentaire. À l'issue de cette analyse complémentaire, le *badwill* résiduel est comptabilisé directement en résultat.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle peuvent être évalués soit à la quote-part de l'actif net identifiable de la société acquise, soit à la juste valeur. Lors de transactions avec les intérêts ne conférant pas le contrôle, l'écart entre le prix payé (reçu) et la valeur comptable des intérêts ne conférant pas le contrôle acquis (cédés) est enregistré directement dans les capitaux propres.

Goodwill

Les actifs, passifs, et passifs éventuels de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur, au terme d'une période d'évaluation pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition.

Les différences positives entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables sont comptabilisées comme *goodwill* à l'actif du bilan.

Ces *goodwill* ne font pas l'objet d'un amortissement mais leur valeur est revue à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le *goodwill* acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que des actifs ou passifs de l'entreprise acquis soient ou non affectés à ces unités ou groupes d'unités.

Les différences négatives entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables (*badwill*) sont enregistrées directement en produit de l'exercice.

Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle. Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux portant sur des emprunts en monnaies étrangères, constituant une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ces derniers sont directement imputés en capitaux propres jusqu'à la cession de l'investissement, date à laquelle ils sont reconnus en résultat. Les charges et crédits d'impôt imputables aux écarts de change sur ces emprunts sont également comptabilisés dans les capitaux propres. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués au coût historique sont convertis aux cours de change des dates des transactions initiales.

Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués à la juste valeur, sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Tout écart d'acquisition provenant de l'acquisition d'une activité à l'étranger et tout ajustement, à la juste valeur, de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cette activité à l'étranger, sont comptabilisés comme un actif ou un passif de l'activité à l'étranger et convertis en euro au taux de clôture. La monnaie fonctionnelle des activités à l'étranger est la monnaie locale (US dollar, Won et Yen). A la date de clôture, les actifs et passifs de ces filiales sont convertis dans la monnaie de présentation de Baikowski (l'euro) au taux de change en vigueur à la date de clôture, et leurs comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen annuel. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres. Lors de la sortie d'une activité à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans la composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger est reconnue en résultat.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de recherche et développement

Les dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles sont comptabilisées en charges dès qu'encourues.

Les dépenses liées aux activités de développement ayant pour but d'améliorer de manière substantielle la production de produits et de procédés nouveaux sont capitalisées si le produit ou le procédé est jugé techniquement et commercialement viable et que le Groupe dispose de ressources suffisantes et l'intention d'en achever le développement.

Les dépenses ainsi capitalisées incluent le coût des matériaux, la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux.

Les dépenses de développement capitalisées sont comptabilisées au coût moins les amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles.

Les actifs incorporels autres que les *goodwill* incluent principalement le coût d'acquisition des technologies et licences acquises auprès de tiers ou dans le cadre des regroupements d'entreprise.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont capitalisées si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et que ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé comme charge sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel.

Les durées d'utilité estimées pour la technologie, les brevets, marques et logiciels s'étendent de 5 ans à 12 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Le coût des actifs produits par le Groupe pour une utilisation en interne inclut le coût des matières premières, de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux. Les intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer la production d'immobilisations corporelles ne sont pas immobilisés comme élément du coût mais comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces derniers sont comptabilisés et amortis séparément.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les subventions publiques accordées au Groupe pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont déduites de la valeur comptable de l'actif correspondant et portées au compte de résultat sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue de l'actif.

Dépenses ultérieures

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, venant en remplacement de l'actif renouvelé.

Les autres dépenses relatives aux immobilisations corporelles ne sont comptabilisées à l'actif que lorsqu'elles améliorent l'état de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle. Les terrains ne sont pas amortis.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Constructions : 30 à 40 ans,
- Agencements et installations techniques : 10 à 20 ans,
- Matériels et outillages : 3 à 10 ans,
- Matériels de transport : 3 à 5 ans,
- Matériels informatiques : 3 à 5 ans.

Contrats de location

IFRS 16 introduit pour le preneur un modèle unique de comptabilisation au bilan des contrats de location. Le preneur comptabilise un actif « droit d'utilisation » qui représente son droit d'utiliser l'actif sous-jacent, et une dette de loyers au titre de son obligation de payer le loyer.

Comptabilisation chez le preneur

A la signature du contrat, le Groupe détermine si celui-ci constitue, ou contient, un contrat de location. Un contrat qui constitue ou contient un contrat de location accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée, en échange d'une rémunération. Pour évaluer si un contrat accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, le Groupe se fonde sur la définition d'un contrat de location donnée par IFRS 16.

A la date de commencement ou de modification d'un contrat comportant une composante location, le Groupe alloue la rémunération prévue au contrat à chaque composante location sur la base de leur prix individuel relatif. Toutefois, pour les contrats de location de biens immobiliers, le Groupe a choisi de ne pas séparer les composantes services mais de comptabiliser toutes les composantes comme une seule composante de nature locative.

Le Groupe comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers à la date de début de contrat de location. L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, puis ensuite au coût diminué de tout amortissement et de toute perte de valeur cumulée, le montant pouvant être ajusté en fonction de certaines réévaluations du passif de loyers.

L'actif « droit d'utilisation » est ensuite amorti sur une base linéaire du début à la fin du contrat de location, sauf si ce dernier prévoit un transfert au Groupe de la propriété de l'actif sous-jacent au terme du contrat ou si le coût de l'actif « droit d'utilisation » tient compte du fait que le Groupe exercera une option d'achat. Dans ce cas, l'actif « droit d'utilisation » sera amorti sur la durée de vie utile de l'actif sous-jacent, déterminée sur la même base que celle des immobilisations corporelles.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal. C'est ce dernier taux que le Groupe utilise généralement en tant que taux d'actualisation.

Les taux d'actualisation appliqués à la date de transition sont basés sur le taux d'emprunt marginal du Groupe auquel est ajouté un spread pour tenir compte des environnements économiques spécifiques à chaque pays. Ces taux d'actualisation ont été déterminés en tenant compte des durées initiales des contrats.

La dette de loyers est ensuite augmentée de la charge d'intérêts et diminuée des montants de loyers payés. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs suite à un changement d'indice ou de taux, à une nouvelle estimation du montant à payer attendu au titre d'une garantie de la valeur résiduelle, ou le cas échéant, d'une réévaluation de l'exercice d'une option d'achat ou de prolongation ou du non exercice d'une option de résiliation (qui deviennent alors raisonnablement certain).

Lorsqu'une dette de loyers est ainsi réévaluée, la valeur comptable de l'actif « droit d'utilisation » est ajustée en conséquence.

Périmètre des contrats du Groupe

Les contrats de location recensés au sein de toutes les entités du Groupe se regroupent sous les catégories suivantes :

- immobilier, en l'occurrence un site de distribution et un site de production ;
- véhicules ;
- chariots élévateurs, utilisés principalement dans les sites de production.

Durée des contrats

Lors de l'analyse des contrats, le Groupe a déterminé la durée exécutoire des contrats et a tenu compte des options de résiliations le cas échéant.

Les contrats immobiliers présentent des durées allant de 3 ans à 9 ans. Les durées sont fonction :

- des pays ;
- de la finalité des immobilisations louées.

En France, présence d'un contrat 3-6-9 présentant une option unilatérale de résiliation. La durée retenue est fonction de la croissance attendue du site.

Aux Etats-Unis, le contrat de location immobilière est assorti d'une option de résiliation à l'échéance d'une durée d'un mois pour le preneur et le bailleur. La durée retenue est la durée prévue au contrat plus un mois.

Les véhicules font l'objet de contrats d'une durée de 3 ans.

Les chariots élévateurs font l'objet de contrat d'une durée de 5 ans.

PERTE DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISÉS

Les valeurs comptables des actifs immobilisés sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. Les *goodwill* générés dans le cadre d'acquisitions d'entreprises sont affectés, pour les besoins de cette identification, aux unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des effets de synergie de l'acquisition.

Goodwill

Conformément à la norme IAS 36, dans le cas où la valeur comptable de l'UGT auquel le goodwill testé est affecté est inférieure à sa juste valeur nette des coûts de la vente (ou dans le cas où il n'est pas possible de déterminer la juste valeur nette des coûts de la vente de l'UGT), la valeur comptable de l'UGT est alors comparée à sa valeur d'utilité déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie (méthode dite des DCF).

Pour les besoins de ce test, le *goodwill* généré dans le cadre d'une acquisition d'entreprise, est affecté à une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) susceptible de bénéficier des effets de synergie de l'acquisition (informations complémentaires en 3.6.5).

Elle correspond au niveau auquel le Groupe organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

La valeur d'utilité est estimée notamment à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Lorsque la valeur d'utilité de l'UGT se révèle inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur des *goodwill* est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur des *goodwill* sont sensibles aux hypothèses retenues en matière d'évolution des prix de vente et des coûts futurs, de tendances économiques, de développement à long terme des marchés en croissance et autres facteurs. Ces évaluations sont également sensibles au taux d'actualisation et de croissance retenus. Conformément à la norme IAS 36, les pertes de valeur relatives aux *goodwill* ne sont pas réversibles.

Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable d'un actif est susceptible de ne pas être recouvrable, un test de dépréciation est réalisé. Ce test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif pris individuellement, à moins que l'actif considéré ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le cas échéant, la valeur recouvrable est déterminée pour le groupe d'actifs ou l'Unité Génératrice de Trésorerie auquel l'actif appartient. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité, celle-ci étant calculée comme la somme actualisée des flux de trésorerie estimés futurs attendus de l'utilisation des actifs et de leur cession éventuelle. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée en "autres produits et charges d'exploitation". Lorsqu'une perte de valeur est constatée au niveau d'une Unité Génératrice de Trésorerie, elle est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'Unité Génératrice de Trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité. Après dépréciation, la nouvelle valeur de l'actif est amortie prospectivement sur la nouvelle durée de vie résiduelle de l'actif. Pour les actifs ayant subi une perte de valeur au cours des périodes antérieures, la reprise éventuelle de la perte de valeur est examinée à chaque clôture annuelle. La valeur comptable de l'actif, modifiée en raison de l'augmentation de sa valeur recouvrable, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices antérieurs. La reprise de perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

STOCKS

Les matières premières et fournitures sont évaluées au plus faible du coût d'achat et de la valeur nette de réalisation. Les produits finis et les produits en-cours sont évalués à un prix standard. Les coûts de production incluent les coûts directs de matière première, de main-d'œuvre et une quote-part des frais généraux (à l'exclusion des frais administratifs, commerciaux et de R&D) fondée sur la capacité normale de production.

La valeur des matières premières et des autres éléments stockés à la date de clôture se fonde sur la valeur nette de réalisation et tient compte des dépréciations liées à l'obsolescence des stocks à rotation lente.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les instruments dérivés actifs, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les instruments dérivés passifs.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur nette des coûts de transaction. Pour les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les coûts de transaction sont enregistrés directement en résultat.

À la date d'acquisition, le Groupe détermine la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories comptables prévues par la norme IFRS 9.

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif («TIE»). Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Les gains et pertes nets des actifs détenus jusqu'à leur échéance correspondent aux produits d'intérêts et aux pertes de valeur.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées directement dans les capitaux propres sauf lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique en raison d'une dégradation significative ou prolongée des flux de trésorerie attendus des actifs concernés. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est comptabilisée en résultat. Les éventuelles reprises de valeur sont constatées en résultat uniquement pour les titres de dette (créances et obligations de taux). Les montants comptabilisés dans les capitaux propres sont repris en résultat lors de la cession des actifs financiers disponibles à la vente. La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la juste valeur pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Pour les titres de participation qui n'ont pas de prix cotés sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, le Groupe retient dans ce cas le coût historique déduction faite de toute dépréciation éventuelle.

Les gains et pertes nets des actifs disponibles à la vente correspondent aux produits d'intérêts, dividendes, pertes de valeur et plus ou moins-values de cession.

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les actifs financiers opérationnels, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé selon la méthode du TIE.

Ces actifs sont dépréciés si leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation, dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

La dépréciation des créances commerciales est effectuée au cas par cas en tenant compte de différents critères : situation financière du client, retards de règlement, notation par un organisme externe, situation géographique.

Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et pertes de valeur.

Par ailleurs, le Groupe procède à des mobilisations de créances commerciales auprès d'institutions financières. Ces cessions satisfont aux critères de décomptabilisation d'actifs financiers d'IFRS 9. Le risque de dilution attaché aux créances mobilisées initialement enregistrées au bilan (risque d'annulation de la créance pour cause d'avoirs émis ou de paiements par compensation) est considéré comme non significatif. Les autres risques et avantages attachés à ces créances ont été transférés au cessionnaire. En conséquence, la quasi-totalité des risques et avantages existants à la date de clôture ayant été transférée au cessionnaire, ces créances sont décomptabilisées du bilan.

Actifs et passifs évalués à leur juste valeur par le résultat

Cette catégorie comprend : les actifs et passifs de transaction que le Groupe a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont aussi qualifiés d'actifs et passifs conclus à des fins de transaction ; les actifs désignés à la juste valeur sur option. Il s'agit principalement du portefeuille d'OPCVM de trésorerie dont la gestion et la performance sont fondées sur la juste valeur.

La variation de valeur de ces actifs est enregistrée au compte de résultat.

Les gains et pertes nets des actifs évalués à leur juste valeur par le compte de résultat correspondent aux produits d'intérêts, dividendes, variation de juste valeur et plus ou moins-values de cession.

Pour les dérivés conclus à des fins de transaction, les gains et pertes nets correspondent aux flux échangés et à la variation de valeur de l'instrument.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les disponibilités et équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes en espèces, les dépôts à moins de trois mois à leur date d'entrée dans le bilan, les OPCVM monétaires ainsi que les titres de créances négociables.

Ces placements sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risques significatifs de perte de valeur. Les équivalents de trésorerie ont été désignés sur option dans la catégorie des actifs évalués à leur juste valeur par résultat.

Les dettes financières court terme ne figurent pas en moins de la trésorerie dans la mesure où les lignes court terme sont reconduites d'année en année, et sont d'un point de vue économique plus assimilables à du moyen terme qu'à du court terme.

Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

À l'exception des passifs de transaction et des instruments dérivés constituant des passifs qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif « TIE ».

Le TIE est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Lorsque le passif financier émis comprend un dérivé incorporé devant être comptabilisé de façon séparée, alors le coût amorti est calculé sur la seule composante dette.

La valeur du coût amorti correspond à la date d'acquisition au produit de l'émission minorée de la juste valeur du dérivé incorporé.

Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissements. Toutes les opérations sont conformes à la politique de gestion des risques de taux et change du Groupe et répondent aux critères de la comptabilité de couverture.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon trois types de relations de couverture : de juste valeur, de flux de trésorerie ou d'investissement net dans une activité à l'étranger :

- La couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net présenté ;
- La couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat net présenté ;
- La couverture d'un investissement net à l'étranger couvre l'exposition au risque de change de l'actif net (y compris les prêts considérés comme faisant partie de l'investissement) de l'activité à l'étranger (IAS 21).

La comptabilité de couverture d'un actif, d'une dette, d'un engagement ferme, d'un flux de trésorerie ou d'un investissement net à l'étranger est applicable si :

- La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- L'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en résultat financier (autres produits et charges financiers) ;
- pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste valeur du sous-jacent n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat financier (autres produits et charges financiers). Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au résultat de la ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'actif acquis ou le passif émis affecte le résultat ;

- pour les couvertures d'un investissement net, la partie des profits ou des pertes sur l'instrument de couverture qui est considérée comme efficace est comptabilisée dans les capitaux propres dans les écarts de conversion, la partie inefficace est comptabilisée dans le compte de résultat. Le profit ou la perte inscrit dans les écarts de conversion est comptabilisé en résultat lors de la sortie de l'investissement à l'étranger.

CAPITAL ET RÉSERVES

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'associé unique.

Les acomptes sur dividendes décidés avant la date de clôture sont comptabilisés en dettes.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Le Groupe accorde des actions de performance gratuite à certains salariés. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions - ces plans font l'objet d'une valorisation à la date d'attribution et d'une comptabilisation en charge de personnel, enregistrée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires.

La contrepartie de cette charge est enregistrée en réserves dans le cas des actions de performance.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Type de régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le Groupe verse, pour certaines catégories de salariés, des cotisations définies à une société d'assurance ou fonds de pension externes. Les cotisations sont versées en contrepartie des services rendus par les salariés au titre de l'exercice. Elles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, selon la même logique que les salaires et traitements. Les régimes à cotisations définies, ne générant pas d'engagement futur pour le Groupe, ne donnent pas lieu à la constitution de provisions.

Au sein du Groupe, les régimes à cotisations définies sont exclusivement des régimes de retraite. Ils sont, dans la plupart des cas, complémentaires à la pension légale des salariés pour laquelle les sociétés cotisent directement auprès d'un organisme social et qui est comptabilisée en résultat selon la même logique que les salaires et traitements.

Type de régimes à prestations définies

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies regroupent des régimes complémentaires de retraite, d'indemnités de départ, de médailles du travail et de couverture médicale.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires contractuelles (ou par le biais de conventions collectives). Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le Groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé. Le calcul de la provision s'effectue en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices précédents.

Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies. Elles sont renseignées au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime qui couvrent, le cas échéant, ces engagements.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux des obligations Corporate AA de duration similaire observé sur les marchés en 2022, soit 3,33 % (contre 0,75% au 31 décembre 2021).

Le calcul est effectué annuellement par un actuaire qualifié selon la méthode des unités de crédit projetées, qui considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations.

Pour rappel, en 2021, la décision du Comité d'Interprétation des IFRS a conduit à modifier le mode d'étalement de la charge d'avantages postérieurs à l'emploi. L'application de cette décision a été effective dans les comptes au 31 décembre 2021. Il s'agit d'un changement de méthode comptabilisé de manière rétrospective, entraînant une baisse de l'engagement retraite de 120 k€ avant impôt avec effet dans les capitaux propres d'ouverture de l'exercice comparatif (2020).

Les gains et pertes actuariels sont générés par les changements d'hypothèse d'un exercice à l'autre des paramètres servant à calculer la provision. Ils sont comptabilisés en capitaux propres pendant la période au cours de laquelle ils surviennent.

Description des régimes à prestations définies dans le Groupe Baikowski

- Régimes supplémentaires de retraite

Ces régimes garantissent un complément de retraite à deux anciens salariés. Des cotisations sont versées à ce titre et comptabilisées en charge. L'engagement est provisionné en tenant compte, notamment, de l'estimation des compléments de retraite auxquels le Groupe est engagé auprès de chacun des bénéficiaires et de leur espérance de vie.

- Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite sont le plus souvent liées à des conventions collectives signées avec les salariés et concernent principalement des indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés.

- Programmes de médailles du travail

Les programmes de médailles du travail, prévus le cas échéant par des accords d'entreprise, constituent des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources. Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la sortie probable de ressource, du fait d'un contrat d'assurance notamment, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat net de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux courant avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

Environnement

Le Groupe, de manière générale, évalue les risques environnementaux au cas par cas, en fonction des exigences légales applicables et comptabilise une provision sur base des meilleures informations disponibles, sous réserve que ces informations permettent de déterminer une perte probable, estimée de façon suffisamment fiable.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur la base d'une analyse bilantielle, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs renseignés au bilan comptable et leur base fiscale correspondante. Cette dernière dépend des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur base des taux d'impôts qui ont été adoptés à la date de clôture. Les impôts différés relatifs aux éléments reconnus en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non en compte de résultat. Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent. Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés dans un horizon de temps de cinq années au plus.

CHIFFRE D'AFFAIRES, PRODUITS D'INTÉRÊTS ET DIVIDENDES

Ventes de biens

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Dans le cas du Groupe Baikowski, les risques et avantages sont en général transférés au moment de la livraison du bien, selon les conditions spécifiques de chaque contrat ou commande.

Les ventes sont évaluées à la juste valeur de la contrepartie à recevoir des clients.

Produits d'intérêts et dividendes

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat, prorata temporis, sur la base du taux de rendement effectif. Les dividendes à recevoir sont comptabilisés en résultat à la date à laquelle l'organe compétent de l'entité distributrice a approuvé la distribution.

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE (CET)

Le Groupe comptabilise les deux composantes de la Contribution économique territoriale (CET) en charges opérationnelles.

CREDIT D'IMPÔT RECHERCHE

Les crédits d'impôt recherche sont également présentés en autres produits opérationnels en l'absence de frais de développement inscrits à l'actif.

3.6.3. Evolution du périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de Baikowski et de ses filiales établis au 31 décembre 2022 regroupent les comptes des sociétés dont la liste est donnée ci-après. Les périmètres retenus au 31 décembre 2021 et 2022 peuvent se résumer de la façon suivante :

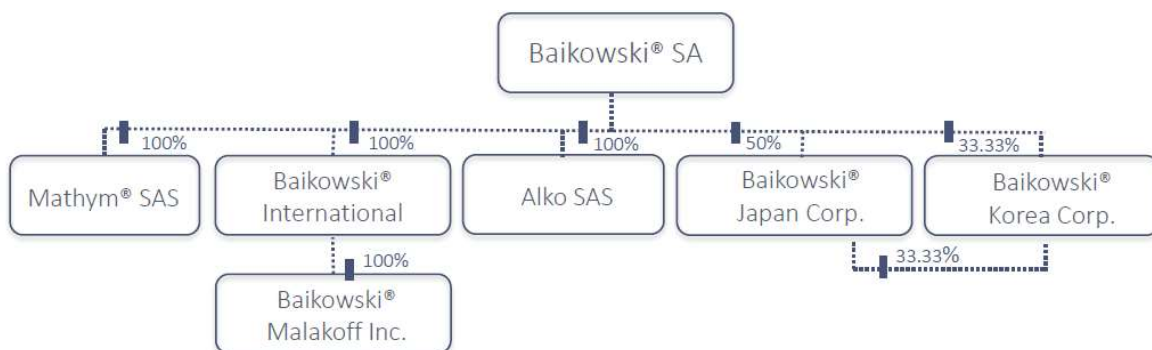
	Française	Etrangère
2021		
Société-mère et sociétés intégrées globalement	3	2
Sociétés mises en équivalence	0	2
Sous-total	3	4
Total	7	7
2022		
Société-mère et sociétés intégrées globalement	3	2
Sociétés mises en équivalence	0	2
Sous-total	3	4
Total	7	7

Regroupement d'entreprise

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », le Groupe a procédé à l'évaluation de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis, sur la base des informations disponibles. Cette évaluation a été finalisée le 30 septembre 2020 soit dans le délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition. Aucun ajustement n'a été réalisé dans ce délai de 12 mois. Au-delà de cette période de 12 mois, tout ajustement est directement enregistré en compte de résultat.

Les compléments de prix sont enregistrés initialement à leur juste valeur et les variations de valeur ultérieures intervenant au-delà de la période de 12 mois suivant l'acquisition sont systématiquement comptabilisées en contrepartie du résultat. La mise à jour de l'évaluation des compléments de prix au 31 décembre 2022 a conduit à comptabiliser un produit de 53 k€ en Autres produits et charges financiers.

L'organigramme du Groupe est présenté ci-après :



Pour Baikowski Japan Corp. et Baikowski Korea Corp., Baikowski SA exerce un contrôle conjoint. Ces entités sont consolidées par mise en équivalence.

3.6.4. Principaux indicateurs de performance

Les principaux indicateurs de performance suivis par le Direction Générale du Groupe Baikowski sont le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel (EBIT) et l'EBITDA.

L'EBITDA du Groupe est ainsi défini :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	dont amortissements et provisions	31/12/2021	dont amortissements et provisions
Chiffre d'affaires	52 975		44 852	
Matières et sous-traitance	-15 421		-11 645	
Marge brute	37 555		33 208	
Coûts des ventes	-22 232	-3 670	-19 786	-4 256
Frais de recherche et développement	-3 299	-247	-2 885	-268
Frais commerciaux et de distribution	-2 237	-57	-2 070	-24
Coûts administratifs	-4 130	-170	-3 818	-165
Autres produits opérationnels	895	0	1 341	0
Autres charges opérationnelles	0		-186	
Résultat opérationnel avant écart d'acquisition et mises en équivalence (EBITA)	6 551		5 803	
Dépréciation écarts d'acquisition et relation client	0	0	0	0
Quote-part des sociétés mises en équivalence	1 587		1 236	
Résultat opérationnel (EBIT)	8 138	-4 144	7 039	-4 713
Amortissements	4 433		4 387	
Provisions passif	-289		326	
Variation de juste valeur des instruments financiers	42		54	
Variation des provisions pour indemnités de départ à la retraite	18		-42	
EBITDA	12 342		11 763	

3.6.5. Immobilisations incorporelles

Valeur brute (en milliers d'euros)	Goodwill	Logiciels	Autres	Total
Au 01/01/2021	5 091	1 391	2 241	8 723
Entrée de périmètre	0	0	0	0
Acquisition	0	0	0	0
Cession	0	-32	-253	-285
Mise en service	0	41	19	60
Change	0	0	1	1
Autres	0	0	0	0
Au 31/12/2021	5 091	1 400	2 008	8 499
Au 01/01/2022	5 091	1 400	2 008	8 499
Entrée de périmètre	0	0	0	0
Acquisition	0	0	0	0
Cession	0	0	0	0
Mise en service	0	48	15	63
Change	0	0	1	1
Autres	0	0	0	0
Au 31/12/2022	5 091	1 448	2 023	8 562

Dépréciation / Amortissement	Goodwill	Logiciels	Autres	Total
Au 01/01/2021	0	-1 007	-382	-1 389
Entrée de périmètre	0	0	0	0
Dotation	0	-119	-166	-285
Reprise	0	0	0	0
Change	0	0	0	0
Autres	0	18	94	112
Reclassement	0	0	0	0
Au 31/12/2021	0	-1 108	-454	-1 562
Au 01/01/2022	0	-1 108	-454	-1 562
Entrée de périmètre	0	0	0	0
Dotation	0	-107	-155	-262
Reprise	0	0	0	0
Change	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Au 31/12/2022	0	-1 215	-610	-1 825

Valeur Nette (en milliers d'euros)	Goodwill	Logiciels	Autres	Total
Au 31/12/2021	5 091	292	1 554	6 937
Au 31/12/2022	5 091	233	1 414	6 738

Détail des Goodwill

Ecart d'acquisition - Baikowski	
	Net
31/12/2021	5 091
31/12/2022	5 091

Compte tenu de son organisation industrielle et commerciale et de son organisation en matière de recherche et développement, les entrées de trésorerie liées aux activités des différentes entités du Groupe Baikowski ne peuvent pas être considérées comme indépendantes les unes des autres. Baikowski dans son ensemble est considéré comme le plus petit regroupement d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes. Le Groupe a donc été traité comme une UGT unique dans le cadre des tests de dépréciation.

Conformément à la norme IAS 36, dans le cas où la valeur comptable de l'UGT auquel le *Goodwill* testé est affecté est inférieure à sa juste valeur nette des coûts de la vente (ou dans le cas où il n'est pas possible de déterminer la juste valeur nette des coûts de la vente de l'UGT), la valeur comptable de l'UGT est alors comparée à sa valeur d'utilité déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie (méthode dite des DCF).

La juste valeur de Baikowski selon la valorisation en Bourse au 31 décembre 2022 est de 60,7 M€ (59,2 M€ diminués des 2,5 % des coûts de la vente) donc au-dessus de la valeur des capitaux propres consolidés. Sur ces bases, la valeur recouvrable étant plus élevée que la valeur comptable, il n'y a pas lieu au 31 décembre 2022 de déprécier les *Goodwill* et les immobilisations incorporelles affectées à l'unité génératrice de trésorerie Baikowski. Par conséquent, la valeur d'utilité de cette dernière ne nécessite pas d'être déterminée au 31 décembre 2022 selon la méthode dite des DCF.

3.6.6. Immobilisations corporelles

Valeur brute (en milliers d'euros)	Terrains et Constructions	Matériel	Immobilisations en cours, avances et autres	Total
Au 01/01/2021	23 720	66 669	1 240	91 629
Entrée de périmètre	0	0	0	0
Acquisition	4	301	1 495	1 800
Cession	-286	-1 564	-14	-1 865
Change	255	807	15	1 076
Mise en service / Reclassement	30	1 977	-1 630	377
Au 31/12/2021	23 723	68 189	1 105	93 017
Au 01/01/2022	23 723	68 189	1 105	93 017
Entrée de périmètre	0	0	0	0
Acquisition	279	556	2 224	3 058
Cession	-446	-1 327	-81	-1 853
Change	204	651	12	867
Mise en service / Reclassement	0	1 888	-1 951	-63
Au 31/12/2022	23 759	69 957	1 309	95 026

Dépréciation / Amortissement (en milliers d'euros)	Terrains et Constructions	Matériel	Immobilisations en cours, avances et autres	Total
Au 01/01/2021	-12 706	-53 818	-293	-66 817
Dotation	-935	-3 115	-104	-4 154
Reprise	283	1 446	14	1 744
Entrée de périmètre	0	0	0	0
Reclassement	-26	-458	55	-429
Change	-151	-711	-9	-872
Au 31/12/2021	-13 535	-56 656	-337	-70 528
Au 01/01/2022	-13 535	-56 656	-337	-70 528
Dotation	-917	-3 169	-88	-4 173
Reprise	385	1 237	90	1 711
Entrée de périmètre	0	0	0	0
Reclassement	0	0	0	0
Change	-124	-578	-8	-710
Au 31/12/2022	-14 190	-59 165	-344	-73 699

Valeur Nette (en milliers d'euros)	Terrains et Constructions	Matériel	Immobilisations en cours, avances et autres	Total
Au 31/12/2021	10 188	11 534	768	22 490
Au 31/12/2022	9 569	10 792	966	21 326

3.6.7. Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent à des participations dont les activités sont de même nature que celles des filiales intégrées globalement. La part du Groupe dans la situation nette et les résultats de ces sociétés sont résumés ci-dessous :

en milliers d'euros	Part contrôlée dans le Groupe*		
	% Détenu	Part des capitaux propres	Part du résultat net
Baikowski Japan Corporation			
Au 31/12/2022	50	7 128	1 545
Au 31/12/2021	50	6 526	1 191
Baikowski Korea Corporation			
Au 31/12/2022	50	333	42
Au 31/12/2021	50	312	46
Total			
Au 31/12/2022		7 461	1 587
Au 31/12/2021		6 838	1 237

* après retraitements de consolidation

Les principaux agrégats (avant retraitements de consolidation) des sociétés mises en équivalence sont résumés ci-après :

en milliers d'euros	Baikowski Japan		Baikowski Korea	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Actifs non courants	15 850	14 837	14	21
Actifs courants	25 663	17 213	853	800
Passifs non courants	3 851	4 982	0	0
Passifs courants	22 069	12 599	108	104
Chiffre d'affaires	38 087	32 314	755	805
Résultat opérationnel	4 630	3 346	91	97
Résultat net	3 094	2 306	83	91

3.6.8. Autres immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts et cautionnements	47	90
Autres	311	358
Total	358	448

3.6.9. Stocks

Ils se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2022			31/12/2021		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières	4 304	-482	3 822	3 661	-487	3 174
Encours	4 929	-6	4 923	3 656	-67	3 589
Produits finis	5 035	-196	4 840	3 078	-208	2 870
Marchandises	230	0	230	167	0	167
Total	14 498	-684	13 814	10 562	-762	9 800

Les montants sont présentés après éliminations des marges internes comprises dans les stocks et encours du périmètre de consolidation. Le détail des dépréciations de stocks est précisé ci-après :

en milliers d'euros	Matières premières	En-cours	Produits finis	Total
01/01/2021	-296	-120	-225	-641
Dotation	-191	0	0	-191
Reprise	0	53	27	80
Change	0	0	-10	-10
31/12/2021	-487	-67	-208	-762
01/01/2022	-487	-67	-208	-762
Dotation	-22	0	-34	-56
Reprise	27	61	54	142
Change	0	0	-7	-7
31/12/2022	-482	-6	-196	-684

3.6.10. Clients

en milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Clients et comptes rattachés < 1 an	8 690	7 673
Actifs sur contrats clients < 1 an	30	0
Clients et comptes rattachés > 1 an	189	120
Provisions pour dépréciation	-178	-109
Total	8 731	7 684

La variation des dépréciations clients est précisée ci-après :

	31/12/2022	31/12/2021
Au 1er janvier	-109	-116
Dotations	-69	0
Reprises	0	8
Variation de périmètre	0	0
Change	0	0
Au 31 décembre	-178	-109

3.6.11. Autres créances

en milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Créances sociales	20	1
Créances fiscales	760	689
Charges constatées d'avance	278	200
Autres créances	422	267
Sous-total	1 480	1 157
Provisions pour dépréciation	-38	-38
Total	1 442	1 119

3.6.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

en milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Disponibilités	8 377	9 394
Placements court terme	1 001	0
Total	9 378	9 394

Les disponibilités ont une maturité très courte d'un à deux jours et ne sont pas rémunérées. Les placements à court terme courent pour des périodes diverses comprises entre un jour à trois mois et sont rémunérés sur la base des taux court terme (Euribor).

3.6.13. Capitaux propres

Capital

Au 31 décembre 2022, le capital est de 4,6 millions d'euros, divisé en 3 678 578 actions de 1,25 euros chacune, entièrement libérées.

Au 31 décembre 2022, il n'y a aucun instrument financier dilutif existant chez Baikowski SA.

Écart de conversion

Ce poste reçoit la contrepartie des différences provenant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères.

Le tableau suivant met en évidence pour l'année 2022 et pour l'année 2021 les principaux cours de clôture et cours moyens utilisés.

	Taux de clôture		Taux moyen	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Dollar américain	1,07	1,13	1,05	1,18
Yen japonais	140,66	130,38	137,93	129,85
Won coréen	1 344,09	1 346,38	1 357,72	1 353,74

Dividendes payés et proposés

Au titre de l'année 2022	en euros/action	en Keuros
Dividende	0,60	2 207
Dont acompte versé en 2022	0,00	0
Total	0,60	2 207
Au titre de l'année 2021	en euros/action	en Keuros
Dividende	0,85	3 133
Dont acompte versé en 2021	0,00	0
Total	0,85	3 133

3.6.14. Passif financier hors dettes d'exploitation

Détail du passif financier hors dettes d'exploitation

en milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Dettes envers les sociétés de crédit	7 102	11 747
Dettes obligataires	47	0
Autres dettes financières	66	110
Dettes financières long terme	7 215	11 857
Dettes envers les sociétés de crédit (part < 1 an)	6 980	2 100
Découverts bancaires	65	0
Autres dettes financières	0	0
Dettes financières à moins d'un an	7 045	2 100
Total des dettes financières	14 260	13 957
Instruments dérivés long terme	0	0
Instruments dérivés court terme	0	0
Total passif financier	14 260	13 957

Analyse par devise du passif financier

	31/12/2022	31/12/2021
Euro	13 885	13 522
US Dollars	375	435
Yen	0	0
Total	14 260	13 957

Les chiffres ci-dessus correspondent à la contrevaletur en euros des passifs financiers libellés en devise étrangère au 31 décembre 2022 et 2021.

Analyse par échéance du passif financier

	31/12/2022	31/12/2021
< 12 mois	7 045	2 100
13 et 24 mois	2 209	6 644
25 et 36 mois	1 709	1 823
37 et 48 mois	1 294	1 373
49 et 60 mois	933	960
> 60 mois	1 070	1 057
Total	14 260	13 957

Variations des passifs issus des activités de financement (hors découverts bancaires)

Variations des passifs issus des activités de financement	31/12/2021	Variation Cash 2022	31/12/2022
Dettes envers les sociétés de crédit	13 847	300	14 147
Autres dettes financières	110	3	113
Total des dettes financières	13 957	303	14 260

Clauses de covenants bancaires

Au 31 décembre 2022, 4.6 millions d'euros de dettes financières sont assortis de clauses pouvant rendre exigibles ces emprunts en cas de non-respect.

3.6.15. Provisions pour retraite et avantages assimilés

Ces provisions concernent les régimes à prestations définies.

	Valeur actualisée de l'obligation	Valeur des placements	Engagement provisionné au Bilan
Au 31/12/2020	1 743	0	1 743
Coût 2021	103		103
Variation actuarielle	-41		-41
Changement régime/périmètre	0		0
Changement méthode comptable	-120		-120
Paielements	-67		-67
Au 31/12/2021	1 618	0	1 618
Coût 2022	109		109
Variation actuarielle	-287		-287
Changement régime/périmètre	-88		-88
Changement méthode comptable	0		0
Paielements	-29		-29
Au 31/12/2022	1 323	0	1 323

Composante de la charge annuelle	2022	2021
Coûts des services passés	99	99
Charge d'intérêt	10	4
Au 31 décembre	109	103

Hypothèses actuarielles principales retenues	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'actualisation	3,33%	0,75%
Taux variable de rendement des actifs financiers	N/A	N/A
Taux d'augmentation des salaires	1,00 - 4,26 %	1,00 - 4,26 %
Table de mortalité	INSEE 2016-2018 par sexe	INSEE 2015-2017 par sexe
Age moyen de départ	Age "taux plein"	Age "taux plein"

Analyse de sensibilité des provisions pour retraite et avantages assimilés

Une variation de +0,25 pt du taux d'actualisation conduirait à une diminution de la provision au 31 décembre 2022 de -24 milliers d'euros.

Une variation de -0,25 pt du taux d'actualisation conduirait à une augmentation de la provision au 31 décembre 2022 de +24 milliers d'euros.

Une variation de +1 pt du taux de progression des salaires conduirait à une augmentation de la provision au 31 décembre 2022 de +103 milliers d'euros.

Une variation de -1 pt du taux de progression des salaires conduirait à une diminution de la provision au 31 décembre 2022 de -92 milliers d'euros.

3.6.16. Provisions pour risques et charges

Echéance < 1 an	Risques Sociaux	Risques Commerciaux	Autres risques et litiges	Total
Au 01/01/2021	33	0	81	114
Dotation	189	130	0	319
Utilisation	0	0	0	0
Reprise	-33	0	0	-33
Reclassement	0	0	0	0
Variation de périmètre	0	0	0	0
Change	0	0	0	0
Au 31/12/2021	189	130	81	400
Au 01/01/2022	189	130	81	400
Dotation	60	0	0	60
Utilisation	-189	0	0	-189
Reprise	0	-130	-81	-211
Reclassement	0	0	0	0
Variation de périmètre	0	0	0	0
Change	0	0	0	0
Au 31/12/2022	60	0	0	60

Echéance > 1 an	Risques Sociaux	Risques Commerciaux	Autres risques et litiges	Total
Au 01/01/2021	0	0	132	132
Dotation	0	0	0	0
Utilisation	0	0	0	0
Reprise	0	0	-5	-5
Reclassement	0	0	0	0
Variation de périmètre	0	0	0	0
Change	0	0	0	0
Au 31/12/2021	0	0	127	127
Au 01/01/2022	0	0	127	127
Dotation	0	0	0	0
Utilisation	0	0	-13	-13
Reprise	0	0	-56	-56
Reclassement	0	0	0	0
Variation de périmètre	0	0	0	0
Change	0	0	0	0
Au 31/12/2022	0	0	58	58

3.6.17. Autres dettes

en milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Passifs sur contrats clients	23	370
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	423	501
Dettes sociales	3 479	3 326
Dettes fiscales	73	154
Dettes diverses	234	111
Total	4 232	4 462

3.6.18. Gestion des risques

La gestion des risques de taux d'intérêts et de change liée à l'activité et au financement du Groupe est réalisée par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou de prêts à taux fixe.

Le Groupe gère le risque de contrepartie associé à ces instruments financiers en centralisant l'engagement des opérations et en sélectionnant des établissements bancaires bénéficiant d'une notation de qualité.

La politique du Groupe est, et a toujours été, de ne pas souscrire d'instruments à des fins de spéculation.

Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre, il n'existe aucun instrument de couverture du risque de taux d'intérêt. 67,2 % des dettes financières sont à taux fixe. 100 % de la dette à taux variable du Groupe est constituée par le crédit syndiqué contracté lors de la scission avec PSB Industries en 2018 et prorogé jusqu'au 31 décembre 2023.

Les intérêts sur les dettes à taux variable sont indexés sur l'Euribor pour l'Euro.

	31/12/2022	31/12/2021
Total taux fixe	9 469	9 190
Total taux variable	4 613	4 657
Total	14 082	13 847

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 122 milliers d'euros contre 176 milliers d'euros en 2021 et représente un coût moyen 2022 de 0,9% de la dette moyenne annuelle, contre 1,0% en 2021.

Sensibilité du résultat financier au taux d'intérêt

Au 31 décembre 2022, 33,2 % de la dette en Euros (4,6 millions d'euros) est à taux variable.

Le tableau ci-dessous indique l'impact sur le résultat financier d'une variation moyenne de 50 points de base (0,5 %) et 100 points de base (1,0 %) de l'Euribor 1 mois, toutes choses égales par ailleurs. Le taux de référence retenu pour la simulation est le taux moyen de l'année 2022 (0,094 % pour l'Euribor 1 mois).

	+50 pb	+100 pb
Produits de trésorerie ou équivalent*	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-27	-50
Coût net de l'endettement financier	-27	-50

* Il a été retenu comme hypothèse que les excédents de trésorerie ne seront pas placés sur des supports procurant une rémunération significative

Risque de change

Le Groupe est exposé aux fluctuations de certaines devises étrangères, tant au niveau des flux opérationnels et financiers de certaines entités que de la consolidation des comptes de ses filiales étrangères.

Le Groupe a la volonté de minimiser le risque de change de chaque filiale par rapport à sa propre devise comptable. Cette exposition au risque de change transactionnel correspond aux transactions libellées dans une devise autre que la devise de comptabilité et concerne principalement la société Baikowski SA ayant des flux en USD et JPY.

A date, la politique appliquée par l'ensemble des filiales opérationnelles concernées, est de conclure des achats/ventes de devises, soit au comptant soit à terme. De plus, cette politique exclut tout engagement dans des contrats de couverture tant qu'il n'y a pas une forte probabilité de réaliser la transaction.

Compte tenu des spécificités de l'activité et des contrats long terme pouvant exister, l'horizon de gestion correspond à une année.

Le Groupe négocie les échéances de ses instruments de couverture de façon à les aligner avec les échéances des éléments couverts afin de maximiser l'efficacité de la couverture. L'exposition nette au risque de change est suivie régulièrement.

Au 31 décembre 2022, tous les instruments dérivés utilisés par le Groupe pour couvrir son risque de change étaient qualifiés d'instruments de couverture au sens de l'IFRS 9.

Par ailleurs, les fluctuations des taux de change des différentes devises ont un impact direct sur les comptes consolidés du Groupe, résultant de la conversion en euros des bilans et comptes de résultats des filiales étrangères dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro mais l'US dollar.

Sensibilité au taux de change

Ces tableaux indiquent, toutes choses égales par ailleurs, la sensibilité du résultat net et des capitaux propres consolidés du Groupe au risque de change lié à la conversion des états financiers des filiales étrangères. Les variations simulées sont celles par rapport à l'euro des devises suivantes : USD, JPY, en prenant pour référence les taux moyen et taux de clôture de l'année 2022.

	Variation du cours moyen		Impact sur le résultat net	
	EUR/USD	EUR/JPY	EUR/USD	EUR/JPY
+15%	1,2122	158,6204	-219	-202
+5%	1,1068	144,8273	-80	-74
taux moyen 2022	1,0541	137,9308	0	0
-5%	1,0014	131,0343	88	81
-15%	0,8960	117,2412	296	272

	Variation du cours de clôture		Impact sur les capitaux propres	
	EUR/USD	EUR/JPY	EUR/USD	EUR/JPY
+15%	1,2266	161,7590	-1 099	-723
+5%	1,1199	147,6930	-401	-264
taux clôture 2022	1,0666	140,6600	0	0
-5%	1,0133	133,6270	443	292
-15%	0,9066	119,5610	1 487	979

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements.

Le Groupe est exposé aux risques afférents aux actifs financiers tels que les instruments financiers dérivés actifs, créances commerciales, placements de trésorerie. La gestion du risque pour les instruments financiers, les placements de trésorerie et les disponibilités s'effectuent en sélectionnant des institutions financières bénéficiant d'une notation financière élevée, et en répartissant ses actifs sur plusieurs établissements financiers.

Compte tenu du niveau élevé de solvabilité de ses principaux clients, de la répartition mondiale de la clientèle du Groupe, et des procédures de gestion des risques commerciaux, le management estime qu'il n'est pas exposé à une concentration excessive du risque de crédit client.

Baikowski SA dispose également d'un programme de factor déconsolidant permettant d'assurer le risque de crédit client sur une partie de ses facturations. Néanmoins, le contrat d'affacturage et l'environnement clientèle de qualité ne garantissent pas totalement le Groupe contre le risque de défaillance client. Au 31 décembre 2022, la dépréciation des créances clients s'élève à 178 milliers d'euros (109 milliers d'euros en 2021).

Risque de liquidité

	Passif financier	Fournisseurs	Autres éléments de passif	Total
Au 31/12/2021				
Echu	0	0	0	0
< 3 mois	479	3 481	4 464	8 424
3 à 12 mois	1 621	0	0	1 621
1 à 5 ans	10 800	0	0	10 800
> 5 ans	1 057	0	0	1 057
Total	13 957	3 481	4 464	21 902
Au 31/12/2022				
Echu	0	0	0	0
< 3 mois	545	3 622	4 516	8 683
3 à 12 mois	6 500	0	0	6 500
1 à 5 ans	6 145	0	0	6 145
> 5 ans	1 070	0	0	1 070
Total	14 260	3 622	4 516	22 398

Risque de capital

Baikowski gère son capital en utilisant le ratio de levier, égal à l'endettement net divisé par l'EBITDA (le Leverage). La politique de Baikowski est de contenir ce ratio en dessous de 3,0x.

Au 31 décembre 2022, 4,6 millions d'euros de dette financière sont assortis de clause de respect de ce ratio.

	2022	2021
Total des Dettes financières	14 260	13 957
Trésorerie et équivalents	-9 378	-9 394
Endettement net (1)	4 882	4 562
Capitaux propres (2)	44 284	40 816
Gearing ratio (1)/(2)	11%	11%
EBIT	8 138	7 039
Amortissements et provisions hors IFC et variation JV des instruments financiers	4 144	4 713
EBITDA (y compris résultat des sociétés MEE) (3)	12 342	11 763
Leverage (1)/(3)	0,4	0,4

Le Groupe satisfait à ce ratio au 31.12.2022.

3.6.19. Instruments financiers

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur, estimés à partir des modèles de valorisations communément utilisés, prenant en compte les données issues des marchés actifs. Les justes valeurs sont appréciées selon la hiérarchie établie selon la norme IFRS 13 en niveau 2. Aucun transfert n'a eu lieu entre les différents niveaux de hiérarchie des justes valeurs.

Instruments dérivés financiers ACTIF

Instruments de change 31/12/2022	Montants notionnels (en K devises)	Valeurs de marché (en K euros)
Couverture de flux de trésorerie		
USD vente à terme	500	26
Couverture de juste valeur		
USD vente à terme	500	26
Total		52
Instruments financiers dérivés actifs court terme		52
Instruments financiers dérivés actifs long terme		0

Instruments dérivés financiers PASSIF

Instruments de change 31/12/2022	Montants notionnels (en K devises)	Valeurs de marché (en K euros)
Couverture de flux de trésorerie		
Couverture de juste valeur		
Total		0
Instruments financiers dérivés passifs court terme		0
Instruments financiers dérivés passifs long terme		0

Comptabilisation des instruments financiers

Ces tableaux résument les impacts avant impôts sur le compte de résultat et sur les capitaux propres de la comptabilisation des instruments financiers.

Instruments de change	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur
Valeur de marché au 31/12/2021	74	29
Impact sur le résultat opérationnel		-9
Impact sur le résultat financier	0	6
Impact sur les capitaux propres	-48	
Valeur de marché au 31/12/2022	26	26

3.6.20. Engagements hors bilan

	A 1 an au plus	A 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Total 31/12/2022	Total 31/12/2021
Engagements reçus					
Financement bancaire				0	0
Cautions	251			251	211
Nantissements				0	0
Autres				0	0
Engagements donnés					
Cautions				0	0
Nantissements				0	0
Autres*	981			981	9 524

* : Les montants des autres engagements correspondent aux montants du nominal des instruments financiers pour la couverture de change

Le Groupe bénéficie également d'une garantie d'actif/passif jusqu'au 31 janvier 2023 suite à l'acquisition de Mathym SAS. A chaque date d'anniversaire de l'acquisition, le montant de la garantie est ajusté. Au 31 décembre 2022, le montant de la garantie d'actif/passif est de 267 k€ (montant plafond de la garantie).

Ces données recensent toutes les informations significatives relatives aux engagements hors bilan.

3.6.21. Résultat par action

	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net part du groupe (en K euros)	6 541	6 781
Nombre d'actions en circulation (hors titres en autocontrôle)	3 669 183	3 665 281
Résultat net part du groupe par action (en euros)	1,78	1,85
Résultat net part du groupe par action dilué (en euros)	1,78	1,85

3.6.22. Coût des ventes, matières et sous-traitance

La composition de ce poste se répartit ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Matières et sous-traitance	15 421	11 645
<i>dont variation de stock</i>	-2 415	953
<i>dont pertes et gains de change</i>	-380	-228
Main d'oeuvre (y compris intérim)	8 675	7 885
Amortissements industriels	3 984	3 933
Autres coûts de production	9 573	7 968
Total	37 653	31 430

3.6.23. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement s'élèvent à 3 299 milliers d'euros en 2022 soit 6,23 % du chiffre d'affaires et à 2 885 milliers d'euros en 2021 soit 6,43% du chiffre d'affaires.

Aucun frais de développement n'a été activé à ce jour, car les critères d'activation définis par IAS 38 ne peuvent être appréciés en général qu'en fin de projet (procédure de qualification de ces projets très longue - parfois plusieurs années - pendant laquelle il existe une incertitude très forte sur les perspectives de commercialisation et de rentabilité).

3.6.24. Frais de personnel et effectifs

Les frais de personnel incluent la participation, l'intéressement des salariés et les droits acquis au titre des indemnités de fin de carrière.

Les frais de personnel se ventilent (hors intérim) de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Coût des ventes	8 423	7 742
Recherche et développement	2 336	2 036
Commercial	2 033	1 836
Administratif	2 612	2 566
Total	15 404	14 181

L'effectif global du Groupe fin 2022, hors intérim, s'élève à 165 personnes. Ce chiffre n'inclut pas Baikowski Japan Corp. (64 personnes) et Baikowski Korea Corp. (2 personnes) qui sont consolidées par mise en équivalence.

3.6.25. Amortissements et dépréciations

Les charges nettes d'amortissements et de dépréciations incluses dans le résultat concernent les actifs suivants :

en milliers d'euros	2022	2021
Amortissements		
Immobilisations incorporelles	-262	-285
Constructions	-917	-935
Installations techniques, matériel et outillage	-3 169	-3 118
Autres immobilisations corporelles	-88	-104
Total	-4 435	-4 442
Dépréciations		
Stocks	85	-111
Clients	-69	8
Total	16	-103

Les amortissements se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Coût des ventes	-3 986	-3 987
Recherche et développement	-246	-258
Commercial	-18	-13
Administratif	-185	-183
Total	-4 435	-4 442

3.6.26. Détail des autres produits et charges opérationnels

	Jan - Déc 2022	Jan - Déc 2021
Produits nets de cession des éléments d'actif	-161	-192
Crédit d'impôt recherche & subventions	722	914
Indemnité activité partielle	0	0
Reprise de provision	0	0
Autres	334	432
Total	895	1 154

3.6.27. Produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Produits de trésorerie ou équivalents de trésorerie	3	0
Coût de l'endettement financier brut	-125	-176
Coût net de l'endettement financier	-122	-176
Variation valeur des instruments financiers	5	-15
Gains et pertes de change	-126	-57
Autres	-86	652
Autres produits et charges financiers	-206	580
Total	-328	404

3.6.28. Impôts

Au 31 décembre 2022, la charge fiscale s'analyse comme suit :

	Jan - Déc 2022	Jan - Déc 2021
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	1 951	820
Ajustement au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	0	0
Impôt différé		
Différences temporelles	-682	-159
Variation de taux		
Total impôt sur les résultats	1 269	661

Réconciliation de la charge d'impôt	2022	2021
Résultat net part du groupe	6 541	6 781
Impôt sur les résultats	1 269	661
Intérêts minoritaires	0	0
Résultat des sociétés mises en équivalence	-1 587	-1 236
Résultat comptable avant impôt (A)	6 223	6 206
Charge d'impôt théorique (25% en 2022 et 26,5% en 2021)	1 556	1 645
Complément d'impôt sur les sociétés	0	0
Impôt à taux réduit	0	0
Différentiel de taux des filiales étrangères	98	-183
Déficits reportables	0	-366
Différence permanente (CIR compris)	-722	-492
Déficits de l'exercice	229	318
Limitation ID	6	22
Autres	102	-283
Charge d'impôt réelle	1 269	661
Taux effectif d'imposition (Impôt réel/A)	20,4%	10,7%

Variation des impôts différés

	2022	2021
Impôts différés nets au 1er janvier	666	571
Produit (charge) de l'exercice	682	159
Impôts directement imputés en capitaux propres	-68	-21
Autres effets (change, périmètre,...)	-10	-43
Impôts différés nets au 31 décembre	1 269	666

Origine des impôts différés actif et passif

	2022			2021		
	Actif	Passif	Résultat	Actif	Passif	Résultat
Immobilisations corporelles et incorporelles		599	37		636	37
Stocks	1 189		581	604		48
Instruments financiers		7	-4		19	-23
Autres actifs						
Provisions pour retraites	331		0	405		-1
Différences fiscales temporaires	141		64	78		58
Activation déficit fiscal	320		-7	327		-37
Autres		104	11	36	128	77
Reclassement actif/passif	-614	-614		-655	-655	
Total	1 366	96	682	793	128	159

Le Groupe ne comptabilise pas d'impôt différé sur les réserves potentiellement distribuables de sa coentreprise japonaise.

La société BAIKOWSKI a opté pour l'intégration fiscale depuis le 01/01/2020 avec ses deux filiales françaises :

- ALKO (détenue à 100 % - SIREN 482 916 533)
- MATHYM (détenue à 100 % - SIREN 795 157 833)

Chaque société comptabilise sa charge d'impôt sur les sociétés dans ses comptes.

La société BAIKOWSKI a comptabilisé une économie d'impôt sur les sociétés de 229 K€ dans son compte de résultat (imputation du déficit sur le résultat de l'intégration fiscale).

Le montant des déficits reportables non activés à fin 12.2022 est de 3 022 k€.

3.6.29. Information sectorielle

Par secteur opérationnel

La Direction du Groupe Baikowski analyse la performance financière de manière globale sans que ne soit identifié de secteur opérationnel distinct.

Par secteur géographique

Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la situation géographique des clients. Les actifs non courants consistent en immobilisations corporelles et incorporelles nettes, et écarts d'acquisition. Ils sont répartis en fonction de la situation géographique des sociétés.

(en milliers d'euros)	Chiffre d'affaires 2022	Chiffre d'affaires 2021
France	1 770	1 503
Europe (hors France)	6 471	8 848
Amérique	14 677	12 530
Asie	30 039	21 948
Autres	18	23
Total	52 975	44 852

(en milliers d'euros)	Actifs non courants 2022	Actifs non courants 2021
France	28 527	29 217
Europe (hors France)	0	0
Amérique	1 537	1 726
Asie	4 737	5 482
Autres	0	0
Total	34 801	36 425

Par groupe de produits

en %	Chiffre d'affaires 2022	Chiffre d'affaires 2021
Eclairage traditionnel	6	15
Polissage	59	50
Autres	35	35
Total	100	100

3.6.30. Parties liées

Les opérations avec les co-entreprises concernent les relations avec les sociétés Baikowski Japan Corporation et Baikowski Korea Corporation (mises en équivalence). Ce sont des opérations de ventes et d'achats réalisées au prix de marché.

Avec les co-entreprises	2022	2021
Chiffre d'affaires	27 388	18 027
Achats	991	1 250
Clients	7 588	5 916
Compte courant débiteur	0	0
Fournisseurs	67	274

3.6.31. Rémunération des mandataires sociaux

L'information concernant la rémunération globale allouée aux dirigeants n'est pas mentionnée. En effet, cela reviendrait à communiquer une information individuelle.

3.6.32. Evénements postérieurs à la clôture

Néant

3.6.33. Honoraires des commissaires aux comptes

en euros HT	2022				2021			
	Commissaire aux comptes (Mazars)	Commissaire aux comptes (David Haccoun)	Total	%	Commissaire aux comptes (Mazars)	Réseau	Total Mazars	%
Certification des comptes individuels et consolidés								
Baikowski	25 900	11 100	37 000	35%	40 000	-	40 000	34%
Filiales intégrées globalement	68 932	-	68 932	65%	5 000	33 595	38 595	33%
Sous-total	94 832	11 100	105 932	100%	45 000	33 595	78 595	68%
Services autres que la certification des comptes*								
Baikowski	-	-	0	0%	34 000	-	34 000	29%
Filiales intégrées globalement	-	-	0	0%	3 500	-	3 500	3%
Sous-total	0	0	0	0%	37 500	0	37 500	32%
Total	94 832	11 100	105 932	100%	82 500	33 595	116 095	100%

* Les services autres que la certification des comptes incluent les services dont la fourniture est requise par la réglementation ainsi que les services fournis à la demande des entités contrôlées (audits contractuels, attestations, procédures convenues, due diligence d'acquisition et services fiscaux n'affectant pas l'indépendance des commissaires aux comptes)

3.7. Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'assemblée générale de la société Baikowski,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Baikowski relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les stocks figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2022 pour un montant net de 13 814 milliers d'euros et représentent un des postes les plus importants du bilan consolidé. Comme indiqué dans la note 3.6.2.5 de l'annexe « Règles et méthodes comptables – Stocks », les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production. Les stocks de produits en-cours d'industrialisation sont valorisés à un prix standard.

Dans le cadre de nos appréciations, nos travaux ont consisté à examiner les données et apprécier les hypothèses retenues par la direction pour déterminer l'estimation des coûts de production.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Mazars
Annecy, le 19 avril 2023

David Haccoun
Aix les bains, le 19 avril 2023

Jérôme Neyret

3.8. Comptes sociaux annuels et annexe

3.8.1. Comptes sociaux annuels de Baikowski SA

Actif (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Capital souscrit non appelé		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement		
Frais de développement		
Concessions, brevets et droits similaires	365	420
Fonds commercial		
Autres immobilisations incorporelles		
Avances, acomptes sur immo. incorporelles		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains	1 395	1 395
Constructions	5 140	5 771
Installations techniques, matériel, outillage	5 115	5 688
Autres immobilisations corporelles	3 690	3 728
Immobilisations en cours	687	506
Avances et acomptes	29	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Participations par mise en équivalence		
Autres participations	7 228	7 161
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts	165	135
Autres immobilisations financières	324	322
ACTIF IMMOBILISE	24 138	25 126
STOCKS ET EN-COURS		
Matières premières, approvisionnements	3 224	2 417
En-cours de production de biens	4 289	2 794
En-cours de production de services		
Produits intermédiaires et finis	3 492	1 669
Marchandises	222	157
Avances et acomptes versés sur commandes		198
CREANCES		
Créances clients et comptes rattachés	8 159	6 036
Autres créances	4 238	3 753
Capital souscrit et appelé, non versé		
DIVERS		
Valeurs mobilières de placement	1 001	
(dont actions propres :		
Disponibilités	5 891	6 599
COMPTES DE REGULARISATION		
Charges constatées d'avance	106	103
ACTIF CIRCULANT	30 622	23 726
Frais d'émission d'emprunts à étaler		
Primes de remboursement des obligations		
Ecart de conversion actif	48	32
TOTAL GENERAL	54 809	48 884

Passif (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel	4 598	4 590
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 959	1 959
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :		
Réserve légale	459	459
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes	16 627	14 845
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	7 684	4 914
Subventions d'investissement	145	99
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	31 473	26 865
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	108	494
Provisions pour charges	1 164	1 455
PROVISIONS	1 272	1 949
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 920	12 519
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs	1 833	1 382
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	70	55
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 123	2 377
Dettes fiscales et sociales	3 502	3 094
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	420	497
Autres dettes		8
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		123
DETTES	21 868	20 055
Ecarts de conversion passif	195	15
TOTAL GENERAL	54 809	48 884

Compte de résultat (en milliers d'euros)		31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises	1 343	1 398	2 321
Production vendue de biens	42 351	43 372	35 300
Production vendue de services	545	650	760
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS		45 420	38 381
Production stockée		3 247	355
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		184	138
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges		1 145	822
Autres produits		1 420	798
PRODUITS D'EXPLOITATION		51 417	40 494
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		1 033	909
Variation de stock (marchandises)		(63)	695
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)		16 469	8 790
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		(803)	733
Autres achats et charges externes		10 621	8 819
Impôts, taxes et versements assimilés		546	496
Salaires et traitements		7 262	6 862
Charges sociales		4 130	3 908
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		3 196	3 260
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		378	767
Dotations aux provisions		139	399
Autres charges		1 217	604
CHARGES D'EXPLOITATION		44 126	36 242
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 291	4 252
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations		2 491	1 117
Autres intérêts et produits assimilés		36	16
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			
Différences positives de change		19	36
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		55	56
PRODUITS FINANCIERS		2 601	1 225
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		36	
Intérêts et charges assimilées		171	173
Différences négatives de change		144	47
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		17	
CHARGES FINANCIERES		368	220
RESULTAT FINANCIER		2 233	1 005
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		9 524	5 257
Produits exceptionnels sur opérations en capital		13	16
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			
PRODUITS EXCEPTIONNELS		13	16
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		161	286
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions			
CHARGES EXCEPTIONNELLES		161	286
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(148)	(270)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		499	235
Impôts sur les bénéfices		1 192	(162)
TOTAL DES PRODUITS		54 031	41 734
TOTAL DES CHARGES		46 346	36 820
BENEFICE OU PERTE		7 684	4 914

Le chiffre d'affaires 2022 est de 45 420 k€ dont 1 180 k€ en France et 44 240 k€ à l'export.

3.8.2. Annexe aux comptes sociaux annuels

Tous les montants figurant dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

3.8.2.1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

L'exercice considéré, d'une durée de 12 mois, débute le 1er janvier et finit le 31 décembre. Cet exercice est comparable avec le précédent.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- le règlement ANC 2020-05 du 24 juillet 2020 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.
- la loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- le décret 83 1020 du 29 novembre 1983

Aucune transaction avec les parties liées n'est à mentionner au titre des Règlements 2010-02 et 2010-03 du 2 septembre 2010 de l'Autorité des Normes Comptables, étant précisé que les transactions ne sont pas significatives et/ou sont toutes conclues à des conditions normales de marché.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique. Celle retenue pour le traitement des frais d'acquisitions des différentes catégories d'actifs est la comptabilisation en charge de l'exercice.

3.8.2.2. Méthodes d'évaluation

Fonds Commercial

Les fonds commerciaux se composent principalement d'éléments incorporels dont la durée d'usage est présumée illimitée. Les valorisations annuelles réalisées permettent de justifier la valeur de ces fonds telle qu'inscrite dans les comptes annuels.

Le fonds commercial (78 k€) est totalement amorti.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Elles sont inscrites à leur valeur d'acquisition. Les amortissements des immobilisations sont principalement calculés suivant le mode linéaire et selon les durées d'utilité suivantes :

- Logiciels = 3 à 5 ans
- Constructions = 30 ans
- Mat. et outillage industriel = de 3 à 20 ans
- Installations techniques = 5 à 15 ans
- Agencements et aménagement des constructions = 6 à 20 ans
- Véhicules = de 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau = 5 à 10 ans
- Matériel informatique = 3 à 5 ans

La base amortissable est déterminée à partir de la valeur d'achat des biens, la société ne disposant pas d'élément permettant de définir précisément une valeur résiduelle.

Les dépenses de recherches et développement sont comptabilisées en charge de l'exercice. Par ailleurs, les coûts d'emprunt finançant les actifs ne sont pas incorporés à la valeur de ces actifs.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement à des dépôts et cautionnements versés par la société.

Le cas échéant, les titres de participation et les créances rattachées sont inscrits à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée si cette valeur est inférieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres de participation est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice corrigé des éventuelles plus-values latentes, la rentabilité des sociétés concernées, leurs perspectives d'avenir.

Stocks

Les stocks de matières premières, approvisionnements et marchandises sont valorisés au coût d'achat selon la méthode premier entré premier sorti (FIFO). Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production. Les stocks de produits en-cours d'industrialisation sont valorisés à un prix standard.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un problème de vétusté, quand le prix de vente attendu est inférieur au coût d'achat ou au prix de revient en fonction de l'évolution des marchés et des perspectives d'écoulement des stocks.

Les pièces de rechange du magasin non mouvementées sur une période de 2 ans sont dépréciées de 50 %. Les pièces de rechange du magasin non mouvementées sur une période de 4 ans sont dépréciées à 100 %.

Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances clients.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie.

Engagements de retraite

Pour rappel, en 2021, la décision du Comité d'Interprétation des IFRS a conduit à modifier le mode d'étalement de la charge d'avantages postérieurs à l'emploi. L'application de cette décision a été autorisée par l'ANC dans sa recommandation n°2013-02 modifiée le 5 novembre 2021. Elle a été effective dans les comptes au 31 décembre 2021. Il s'agit d'un changement de méthode comptabilisé de manière rétrospective, entraînant une baisse de l'engagement retraite de 120 k€ avant impôt avec effet dans les capitaux propres d'ouverture de l'exercice comparatif (2020).

Méthode retenue : méthode des unités de crédit projetées (au prorata de l'ancienneté). Les dirigeants ne sont pas concernés.

Hypothèses 2022 :

- Taux d'actualisation : 3,33 %
- Taux d'augmentation des salaires par catégorie :
 - Ouvriers et Employés : entre 3.02 % et 1% en fonction de l'âge
 - Techniciens et Agents de Maîtrise : entre 4.26% et 1% en fonction de l'âge
 - Cadres : entre 3% et 1% en fonction de l'âge
- Table de mortalité : INSEE 2016-2018 par sexe
- Age de départ à la retraite : Age « taux plein » sécurité sociale.

A la clôture de l'exercice, l'engagement s'élève à : 1 106 K€

Rémunérations des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie ; cela conduirait en effet indirectement à donner une rémunération individuelle.

Crédit Impôt Recherche

Sur l'exercice, un crédit d'impôt recherche a été constaté pour 245 k€.

Autres engagements hors bilan

Des emprunts dont le capital restant dû au 31 décembre s'élève à 12 920 k€ font l'objet d'une clause d'exigibilité qui pourrait s'appliquer si le niveau des capitaux propres devient inférieur à la moitié du capital social. Par ailleurs, il existe une clause d'exigibilité en cas de changement d'actionnaire pour un montant de 12 920 k€.

Intégration fiscale

La société BAIKOWSKI a opté pour l'intégration fiscale depuis le 01/01/2020 avec ses deux filiales françaises :

- ALKO (détenue à 100 % - SIREN 482 916 533)
- MATHYM (détenue à 100 % - SIREN 795 157 833)

Chaque société comptabilise sa charge d'impôt sur les sociétés dans ses comptes.

La société BAIKOWSKI a comptabilisé une économie d'impôt sur les sociétés de 229 k€ dans son compte de résultat (imputation du déficit sur le résultat de l'intégration fiscale).

Consolidation

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe Baikowski (Siret : 30397038800011) dont le siège social est situé 1046 route de Chaumontet 74330 POISY. Ses comptes consolidés sont disponibles sur le site internet du Groupe.

Faits marquants de l'exercice

La crise russo-ukrainienne a accentué les perturbations des chaînes logistiques et la hausse du coût des matières premières et énergies (gaz, électricité) sur notre site. Nous avons mis en place des mesures permettant de limiter les impacts de cette crise.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Evaluation et comptabilisation des instruments dérivés :

La société utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change résultant de ses activités opérationnelles. Toutes les opérations sont conformes à la politique interne de gestion des risques de taux de change et répondent aux critères de la comptabilité de couverture.

Pour les couvertures d'actifs ou passifs existants, les instruments dérivés de couverture de change sont évalués à leur juste valeur au bilan et la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat. Le résultat de la couverture est présenté dans la même rubrique (exploitation, financier, exceptionnel) que l'élément couvert. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Au 31 décembre 2022, la comptabilisation de ces instruments a impacté le résultat opérationnel pour un montant de +26 K€ (nominal de 500 k€).

Au 31 décembre 2022, la comptabilisation de ces instruments dérivés a impacté les comptes de l'entreprise de la manière suivante :

- Résultat opérationnel : +27 k€ au titre des gains/pertes de change latents sur la revalorisation du résultat d'exploitation au cours couvert
- Bilan : +27 k€ revalorisation du résultat d'exploitation au cours couvert.

3.8.2.3. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Immobilisations brutes (en k€)	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 625		62
Terrains	1 395		
Dont composants			
Constructions sur sol propre	10 569		
Const. Install. générales, agenc., aménag.	5 780		
Install. techniques, matériel et outillage ind.	48 036		1 403
Installations générales, agenc., aménag.	5 563		516
Matériel de transport	55		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	638		35
Immobilisations corporelles en cours	507		2 194
Avances et acomptes			29
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	72 543		4 177
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	7 161		68
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	457		69
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 617		136
TOTAL GENERAL	81 785		4 375

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			1 686	
Terrains			1 395	
Constructions sur sol propre		292	10 277	
Constructions, installations générales, agenc.		154	5 626	
Installations techn., matériel et outillages ind.		1 084	48 355	
Installations générales, agencements divers		148	5 931	
Matériel de transport			55	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		43	629	
Immobilisations corporelles en cours	2 015		687	
Avances et acomptes			29	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 015	1 721	72 984	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			7 228	
Prêts et autres immobilisations financières		1	525	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		1	7 753	
TOTAL GENERAL	2 015	1 722	82 424	

Amortissements (en k€)	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 205	116		1 321
Terrains				
Constructions sur sol propre	6 200	339	234	6 305
Constructions installations générales, agenc., aménag.	4 378	231	151	4 458
Installations techniques, matériel et outillage industriels	42 094	1 880	1 024	42 949
Installations générales, agenc. et aménag. divers	2 029	471	107	2 393
Matériel de transport	45	11		55
Matériel de bureau et informatique, mobilier	454	66	43	476
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	55 199	2 998	1 559	56 637
TOTAL GENERAL	56 404	3 114	1 559	57 959

3.8.2.4. Provisions et dépréciations inscrites au bilan

(en milliers d'euros)	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour litiges	319	60	319	60
Provisions pour pertes de change	33	48	33	48
Provisions pour pensions, obligations similaires	1 385	9	287	1 106
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	213	70	226	57
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	1 949	187	865	1 272
Dépréciations immobilisations corporelles	254	82	45	291
Dépréciations autres immobilis. financières		36		36
Dépréciations stocks et en cours	658	201	277	582
Dépréciations comptes clients	109	178	109	178
Autres dépréciations	38			38
DEPRECIATIONS	1 058	497	431	1 125
TOTAL GENERAL	3 008	684	1 296	2 397
Dotations et reprises d'exploitation		648	1 296	
Dotations et reprises financières		36		

3.8.2.5. Etat des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES (en milliers d'euros)		Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Prêts		165		165
Autres immobilisations financières		360	360	
Clients douteux ou litigieux		189	189	
Autres créances clients		8 148	8 148	
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux		19	19	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices				
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée		560	560	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés		6	6	
Etat, autres collectivités : créances diverses		115	115	
Groupe et associés		3 147	3 147	
Débiteurs divers		429	429	
Charges constatées d'avance		106	106	
TOTAL GENERAL		13 244	13 079	165
Montant des prêts accordés en cours d'exercice		30		

ETAT DES DETTES		Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine		12 920	6 500	5 432	988
Emprunts et dettes financières divers		1 833	1 833		
Fournisseurs et comptes rattachés		3 123	3 123		
Personnel et comptes rattachés		1 887	1 887		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		1 180	1 180		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée		26	26		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés		409	409		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		420	420		
Autres dettes					
Produits constatés d'avance					
TOTAL GENERAL		21 797	15 377	5 432	988
Emprunts souscrits en cours d'exercice		2 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		1 677			

3.8.2.6. Charges à payer

CHARGES A PAYER (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES			
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	16	3	13
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	16	3	13
DETTE FOURNISSEURS CPTE RATTACH			
FOURN. FACTURES NON PARVENUES	337	243	94
FOUR. IMMO FACT NON PARVENUES	154	192	-38
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTE RATTACH	491	435	56
DETTE FISCALES ET SOCIALES			
DETTE PROV. CONGES A PAYER	551	532	19
DETTE PROV. PARTICIP.SALARIES	499	235	264
PERSONNEL AUT. CHGES 13E MOIS		70	-70
PERSONNEL AUT. CHGES 14E MOIS	156	162	-6
PERSONNEL AUT. CHGES REMVAR	341	349	-8
ORGAN. SOC. CHARGES A PAYER	708	618	90
ETAT CHARGES A PAYER	14	56	-42
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 270	2 022	248
TOTAL CHARGES A PAYER	2 776	2 460	316

3.8.2.7. Charges et produits constatés d'avance

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
CHARGES CONSTATEES AVANCE	106	103	3
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	106	103	3
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (en milliers d'euros)			
PRODUITS CONSTATES AVANCE	0	123	-123
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	0	123	-123

3.8.2.8. Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
FOURN.AVOIRS A RECEVOIR	360	0	360
INDEMNITES JOURNALIERES	19	-24	43
ETAT, PRODUITS A RECEVOIR	115	107	8
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	495	83	412

3.8.2.9. Ecart de conversion sur créances et dettes

Nature des écarts	Actif Perte latente	Ecarts compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif Gain latent
Immobilisations financières	48		48	
Créances	1		1	188
Dettes financières				
Dettes d'exploitation				7
Dettes sur immobilisations				
TOTAL	48	0	49	195

3.8.2.10. Capital

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	3 678 578	6 913		1.25

Actions de performance

Dans le cadre de l'article L.225-197-1 et suivant du Code du commerce et des autorisations votées en Assemblées Générales, le Conseil d'administration a attribué 8 600 actions gratuites de performance à ses mandataires sociaux, et 8 880 actions gratuites de performance à certains salariés de Baikowski le 5 mars 2019. Ces attributions ont pour objectif d'encourager la réalisation des objectifs long terme de Baikowski et la création de valeur qui doit en découler pour les actionnaires.

Pour ce faire, l'acquisition définitive d'une partie des actions est soumise à des conditions de performance et à l'obligation de présence au sein de la société à la date définitive d'acquisition soit le 6 mars 2021 et le 6 mars 2022 pour le plan de performance à ses mandataires sociaux décidé en 2019, et le 30 avril 2022 pour le plan de performance à certains salariés de Baikowski décidé en 2019.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, 6 913 actions gratuites de performance ont été créées et livrées conformément aux règlements des plans de performance mentionnés ci-dessus. A la clôture, il n'existe aucun élément dilutif chez Baikowski SA.

(en milliers d'euros)	Montant
Capitaux propres à la clôture de l'exercice antérieur avant affectations	21 951
Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO	1 791
CAPITAUX PROPRES A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	23 742
Variation en cours d'exercice :	
Variation des primes, réserves, report à nouveau	0
Variation des provisions réglementées et subventions d'équipement	46
CAPITAUX PROPRES AU BILAN DE CLOTURE DE L'EXERCICE AVANT AGO	23 788
VARIATION TOTALE DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	46

3.8.2.11. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	9 524	-1 229	8 295
Résultat exceptionnel à court terme	-148	37	-111
Participation des salariés	-499		-499
RESULTAT COMPTABLE	8 876	-1 192	7 685

3.8.2.12. Situation fiscale latente

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Subvention d'investissement	36
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	
Participation des salariés	125
Autres	22
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	49
TOTAL ALLEGEMENTS	196
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	160

3.8.2.13. Effectif moyen

Effectifs	Personnel salarié
CADRES	45
AGENTS DE MAITRISE/TECHNICIENS	49
EMPLOYES OUVRIERS	35
TOTAL	129

3.8.2.14. Engagements financiers donnés et reçus

Engagements donnés					
Catégories d'engagements	Total	Au profit de			
		Dirigeants	Filiales	Autres entreprises liées	Autres
VAT 1 000 000 USD	981				981
LOCATION SIMPLE	201				201
TOTAL	1 182				1 182

Engagements reçus					
Catégories d'engagements	Total	Accordés par			
		Dirigeants	Filiales	Autres entreprises liées	Autres
Caution	251				251
TOTAL	251				251

Le Groupe bénéficie également d'une garantie d'actif/passif jusqu'au 31 janvier 2023. A chaque date d'anniversaire de l'acquisition, le montant de la garantie est ajusté.

Au 31 décembre 2022, le montant de la garantie d'actif/passif est de 267 k€ (montant plafond de la garantie)

Engagements réciproques					
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Autres entreprises liées	Autres
TOTAL					

3.8.3. Filiales et participations

Dénomination	Capital	Q.P. Détenue	Val. Brute Titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires
Siège Social	Capitaux propres	Divid.encaiss.	Val. Nette Titres	Cautions	Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
ALKO	100	100	643	820	1 739
	242	0	643		7
BAIKOWSKI INC CORP (RESULTAT 1 € = 1,0541 USD)	47	100	762	-1 767	7 609
	5 358	2 020	762		1 812
MATHYM	44	100	5 548	2 327	444
	-1 859	0	5 548		-620
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
BAIKOWSKI INC JAPAN (RESULTAT 1 € = 137,9308 JPY)	498	50	243		38 087
	15 594	458	243		3 094
BAIKOWSKI KOREA CORP (RESULTAT 1 € = 1 357,7159 KRW)	112	33	33		755
	758	13	33		83
AUTRES PARTICIPATIONS					
Néant					

3.9. Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la société Baikowski,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Baikowski relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les stocks et en-cours figurent au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant net de 11 227 milliers d'euros et représentent un des postes les plus importants du bilan. Comme indiqué dans la note « Méthodes d'évaluation – Stocks », les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production. Les stocks de produits en-cours d'industrialisation sont valorisés à un prix standard.

Nos travaux ont consisté à examiner les données et à apprécier les hypothèses retenues par la direction pour évaluer les coûts de production.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Mazars
Annecy, le 19 avril 2023

David Haccoun
Aix les bains, le 19 avril 2023

Jérôme Neyret

3.10. Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Les commissaires aux comptes

Mazars
Annecy, le 19 avril 2023

David Haccoun
Aix les bains, le 19 avril 2023

Jérôme Neyret

4. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1. Rémunérations et avantages

Rémunération et avantages versés aux dirigeants de la Société

M. Benoît Grenot est Directeur Général de la Société.

Conformément aux dispositions du Code de commerce, la rémunération de M. Grenot est fixée par le conseil d'administration. Elle comprend une partie fixe et une partie variable fonction de critères déterminés par le conseil d'administration. Il bénéficie également d'une assurance type GSC, de toutes les couvertures sociales applicables aux salariés cadres de la société (hors assurance chômage), y compris d'un contrat de retraite supplémentaire dit « article 83 » comme les cadres de la Société, d'un véhicule de fonction, et d'une indemnité de départ, en cas de révocation de son mandat de Directeur Général ou encore de non renouvellement, sauf faute, incapacité ou évolution de son statut au sein du Groupe Baikowski dans des conditions financières au moins identiques, d'un montant brut égal à la moitié du montant de sa rémunération brute annuelle (fixe + variable) à laquelle il a eu droit au titre de l'exercice social précédent la cessation de fonction, ce indépendamment des dates de paiement de ladite rémunération.

Le 22 novembre 2018, les actionnaires de la Société ont voté une enveloppe de jetons de présence de 110 000 euros/an à partir de l'année 2019.

Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux

Néant.

4.2. Composition, mandats et fonctions exercés par les administrateurs

Le Conseil d'administration est composé de 5 membres, dont 2 membres indépendants au sens du Code Middenext.

Le tableau ci-dessous constitue une présentation synthétique du conseil d'administration de la Société.

	Administrateur indépendant	Année première nomination	Echéance du mandat
M. François-Xavier Entremont (Président du conseil d'administration)	non	2018	2026
Provendis SA (Lux), représenté par M. Stéphane Rosnoblet	non	2018	2026
Union Chimique SC, représenté par M. Jean Guittard	non	2018	2025
M. Dominique Vincent	oui	2018	2023
M. Claude Djololian	oui	2018	2023

Figure ci-dessous l'analyse de l'indépendance de chaque administrateur au regard des critères édictés par le Code Middledent.

Critères (1)	M. François-Xavier Entremont	Provendis et M. Stéphane Rosnoble	Union Chimique et M. Jean Guittard	M. Dominique Vincent	M. Claude Djololian
Critère 1 : Salarié mandataire social de la Société ou d'une société de son groupe au cours des 5 années précédentes	✗	✗	✗	✓	✓
Critère 2 : Relations d'affaires significatives	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 3 : actionnaire de référence ou pourcentage de vote significatif	✗	✗	✗	✓	✓
Critère 4 : relation de proximité ou lien familial	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 5 : Commissaire aux comptes	✓	✓	✓	✓	✓

(1) Dans ce tableau, ✓ représente un critère d'indépendance satisfait et ✗ représente un critère d'indépendance non satisfait.

Figurent ci-dessous le profil, l'expérience et l'expertise de chacun des administrateurs.

Nom : M. François-Xavier Entremont	
Age et nationalité :	51 ans, nationalité française
Première nomination :	26 novembre 2018
Echéance du mandat :	Assemblée générale réunie en 2026 statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Actions détenues :	19 400
Principales activités exercées en dehors de la Société :	Président-Directeur Général de PSB Industries
Mandats en cours :	
- Mandats et fonctions dans les sociétés du groupe - Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au groupe : (sociétés cotées françaises, sociétés non cotées françaises, sociétés cotées étrangères, sociétés non cotées étrangères)	- Président du conseil d'administration et Directeur général de PSB Industries - Directeur général de : - Texen Poland - Ceica Plásticos - Président de Société Anonyme Gestion Immobilière et de Réalisation commerciale (Sagir) SAS - Président de : - Mar-Lee (USA) - Topline Products (USA) - Gustar Finance SAS - Alpha 20 SAS - Gérant de John Wise SC
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	- Président de : - Topline Tianjin (Chine) - Topline Michigan (USA) - C+N Packaging (USA) - Cogérant de MB investissement - Représentant permanent en tant qu'administrateur de MB Investissement - Administrateur de Financière Celinor

Nom : Provendis SA (Lux), représenté par M. Stéphane Rosnoblet	
Age et nationalité :	54 ans, nationalité française
Première nomination :	26 novembre 2018
Echéance du mandat :	Assemblée générale réunie en 2026 statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Actions détenues :	795 406
Principales activités exercées en dehors de la Société :	Directeur Général du Groupe Provencia
Mandats en cours :	
Mandats et fonctions dans les sociétés du groupe	
Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au groupe : (sociétés cotées françaises, sociétés non cotées françaises, sociétés cotées étrangères, sociétés non cotées étrangères)	- Membre du Directoire de Provendis SA (Lux) - Président de Genevois Distribution - Membre du Conseil de Direction de Provencia - Membre du Conseil de Direction et Président du Conseil de Direction – Comptoir Savoyard de Distribution (CSD) - Directeur Général de Douvaine Distribution, Duparc et Geslin, Alpadistri, Val 4 - Directeur Général – Société d'exploitation Provencia, Val 4 - Président du directoire et Président de la société - Provencia Novel, Proxima - Représentant de Provencia Novel au Conseil de direction – Société d'exploitation Provencia - Représentant de SE Provencia, Président – CDIS, Douvaine Distribution, Duparc et Geslin, Procared, Chatillon Distribution - Gérant – SNC Provendis Services - Représentant de Duparc et Geslin, gérant – Distrev - Président – Stefano - Administrateur et Président du Conseil – SA Sportive Professionnelle Grenoble Foot 38
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	- Directeur général de Mitaz Distribution - Représentant permanent de Provendis SA (Fr) en sa qualité de Président de : - La Novaz Distribution - SAS Bernard - Représentant permanent de SE Provencia en ses qualités de Directeur général et d'administrateur de CDIS - Représentant permanent de SE Provencia en sa qualité de Président de Rochette Distribution - Membre et Président du Conseil d'administration de Comptoir Savoyard de Distribution (CSD)

Nom : Union Chimique SC, représentée par M. Jean Guittard	
Age et nationalité :	66 ans, nationalité française
Première nomination :	26 novembre 2018
Echéance du mandat :	Assemblée générale réunie en 2025 statuant sur les comptes de l'exercice 2024
Actions détenues :	1 072 715
Principales activités exercées en dehors de la Société :	Président Directeur Général du Groupe GAZECHIM
Mandats en cours :	
Mandats et fonctions dans les sociétés du groupe	
Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au groupe : (sociétés cotées françaises, sociétés non cotées françaises, sociétés cotées étrangères, sociétés non cotées étrangères)	M. Jean Guittard : - Président de : - Union Chimique Participation SAS et ses filiales - Gérant de : - Union Chimique SC et ses filiales - Immogroupe G - Administrateur de : - CIC Sud Ouest - PSB SA - Snetor SAS
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	Président de : - Gazechim Plastics Benelux Sprl - Gazechim Plastics France SAS - Gazechim Plastics Iberica S.L - Gazechim Plastics Italia Sarl - Gazechim Plastics Norden AB - Gazechim Plastics Romania Srl - Gazechim Plastics UK Ltd - Gazechim Blue - Harp Europe

Nom : M. Dominique Vincent	
Age et nationalité :	58 ans, nationalité française
Première nomination :	26 novembre 2018
Echéance du mandat :	Assemblée générale réunie en 2023 statuant sur les comptes de l'exercice 2022
Actions détenues :	500
Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience :	Ingénieur chimiste (ENSCP), Mastère Gestion/Marketing (ESSEC) et diverses formations continues (MIT, Stanford...) Direction d'activités de chimie de spécialité, dans des environnements multi-culturels (EU, US, Asie...), multi-concurrentiels. Définition, mise en œuvre de stratégies adaptées : redéploiement, relance, restructuration d'activités... Révision de la gouvernance.
Principales activités exercées en dehors de la Société :	- Président Directeur Général de TotalEnergies Fluids SAS - Directeur de la Business Unit Special Fluids EU
Mandats en cours :	
• Mandats et fonctions dans les sociétés du groupe	
• Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au groupe : (sociétés cotées françaises, sociétés non cotées françaises, sociétés cotées étrangères, sociétés non cotées étrangères)	- Gérant de SCI FASCD1789 - Président du Conseil d'administration de TotalEnergies Fluids SAS
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	- Administrateur de la société Hutchinson SA - Président-Directeur général de Cray Valley SA - Président du conseil d'administration de Cray Valley Italie - Administrateur de : ▪ Cray Valley Idemitsu Corp (Japon) ▪ Cray Valley HSC Asia Ltd (Hong Kong) ▪ Cray Valley Guangzhou Chemical Co Ltd

Nom : M. Claude Djololian	
Age et nationalité :	83 ans, nationalité française
Première nomination :	26 novembre 2018
Echéance du mandat :	Assemblée générale réunie en 2023 statuant sur les comptes de l'exercice 2022
Actions détenues :	290
Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience :	Ingénieur Génie Chimique de l'INPT – ENSIA7, Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs en Arts Chimiques Et Technologiques à Toulouse Formation en Management à l'INSEAD CEDEP (L'Institut européen d'administration des affaires - Centre Européen d'Éducation Permanente)
Principales activités exercées en dehors de la Société :	Consultant en stratégie
Mandats en cours :	
Mandats et fonctions dans les sociétés du groupe	
Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au groupe : (sociétés cotées françaises, sociétés non cotées françaises, sociétés cotées étrangères, sociétés non cotées étrangères)	- Administrateur de Scène Nationale de Bonlieu
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	- Administrateur de Technosup - Administrateur de Mecalac

4.3. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité

Tableau des délégations de compétence au Conseil d'administration :

Décision unanime d'associés du 8 juin 2022 : sixième décision	Attributions gratuites d'actions existantes et/ou à émettre de la société au profit des salariés et/ou dirigeants sociaux de la société et/ou des sociétés ou groupements ou de certaines catégories d'entre eux (article L 225-197 – 1 et s. du code de commerce)	Dans la limite de 2 % du capital social	Pour une durée de trente-huit mois	Non utilisée au 31 décembre 2022
Décision unanime d'associés du 8 juin 2022 : sixième décision	Acquisition en une ou plusieurs fois des actions de la Société dans la limite de 10% du capital social au jour de l'Assemblée Générale	Dans la limite de 10% du capital social	Pour une durée de 18 mois	Utilisation dans le cadre du contrat de liquidité

4.4. Contrats de service

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrats de services liant les membres du conseil d'administration de la Société ou à l'une quelconque de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

4.5. Renseignements à caractère général concernant Baikowski SA

Dénomination sociale / nom commercial

La dénomination sociale de la Société est « Baikowski ».

Registre du commerce et des sociétés

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le numéro 303 970 388.

Date de constitution et durée

La société Baikowski a été constituée le 26 juin 1975 et immatriculée le 19 août 1975.

Elle expirera le 19 août 2074, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Siège social, forme juridique et législation applicable

Le siège social de la Société est situé 1046 route de Chaumontet, 74330 Poisy.

La Société a été constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée puis a été transformée en société anonyme le 19 janvier 1987 avant d'être transformée le 16 mai 2004 en société par actions simplifiée.

Dans la perspective de l'admission des actions aux négociations sur Euronext Growth, les associés de la Société ont décidé, le 26 novembre 2018, de transformer la Société en société anonyme à conseil d'administration.

4.6. Acte constitutif et statuts

Objet social (article 3)

La société a pour objet :

- toutes opérations se rapportant à la fabrication et au négoce de tous produits chimiques et plus spécialement de poudres d'alumine et dérivés ;
- l'achat, la vente, la création, la prise à bail, l'exploitation de tous fonds d'entreprise ou de commerce rentrant dans le cadre d'une activité similaire ou connexe ;
- la prise d'intérêts par voie d'apport, fusion, participation, souscription d'actions, de parts ou d'obligations ou de toute autre manière, dans toutes entreprises ou sociétés se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, et en général, dans toutes entreprises commerciales ou industrielles susceptibles d'en favoriser le développement ;
- et généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales ou industrielles pouvant se rattacher directement à l'objet social ci-dessus défini.

Stipulations relatives aux organes d'administration, de direction et de surveillance

Les principales stipulations des statuts et du règlement intérieur régissant le conseil d'administration et la direction générale décrites au chapitre 16 « Fonctionnement des organes d'administration et de direction ».

Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Droits patrimoniaux et obligations attachés aux actions (article 10 des statuts et Code de commerce)

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices ou du boni de liquidation, à une quotité égale à la quotité du capital qu'elle représente, sous réserve des droits accordés aux actions de préférence s'il venait à en être créé.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports ou de la valeur de leurs actions.

Les droits (en ce compris à toute distribution de dividendes, réserves ou primes) et obligations attachées à chaque action appartiennent ou incombent à son propriétaire, à compter de leur inscription en compte dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur.

La propriété d'une action emporte soumission aux présents statuts et à toutes les décisions des assemblées générales des actionnaires de la Société.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre d'actions de faire leur affaire de l'achat du nombre d'actions nécessaire.

Droit de vote attaché aux actions (article 10 des statuts)

Sauf dans les cas où la loi en dispose autrement, et sauf le droit de vote double prévu ci-après, chaque actionnaire a autant de droits de vote et exprime en assemblée autant de voix qu'il possède d'actions libérées des versements exigibles.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans, au nom d'un même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement au titre d'actions anciennes en bénéficiant déjà.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double, qui peut être exercé au sein de la société absorbante, s'il a été institué par les statuts de celle-ci.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double.

Néanmoins, le transfert par suite de succession ab intestat ou testamentaire, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit de vote double et n'interrompt pas le délai d'acquisition du droit de vote double. Il en est de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

Modification du capital et des droits attachés aux actions

Le capital social peut être augmenté, amorti ou réduit dans les conditions et par tous moyens prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Assemblées générales

Tenue des assemblées générales (article 20 des statuts et Code de commerce)

Les assemblées générales ou spéciales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les assemblées générales ou spéciales sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

L'assemblée désigne un bureau composé du président de séance, de deux scrutateurs et d'un secrétaire, qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée représentant le plus grand nombre de voix et, sur leur refus, par ceux qui viennent après jusqu'à acceptation.

Participations aux assemblées (article 20 des statuts et Code de commerce)

Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont réglementées.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne de son choix. La procuration donnée par un actionnaire est signée par celui-ci. Elle peut désigner nommément un mandataire, qui n'a pas la faculté de se substituer une autre personne. Le mandat est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

La participation aux assemblées générales est subordonnée à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, seul le titulaire du droit de vote peut participer ou se faire représenter à l'assemblée.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés à l'assemblée générale par l'un d'eux ou par un mandataire unique qui est désigné, en cas de désaccord, par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Quorum, majorité

Les assemblées générales ou spéciales délibèrent aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Sauf dans les cas où la loi en dispose autrement, et sauf le droit de vote double institué par les statuts (voir paragraphe 21.2.3 « Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions »), chaque actionnaire a autant de droits de vote et exprime en assemblée autant de voix qu'il possède d'actions libérées des versements exigibles.

Vote par correspondance ou procuration

Il ne sera pas tenu compte des formulaires de vote par correspondance ou par procuration sous forme papier qui n'auront pas été reçus effectivement au siège social de la Société ou au lieu fixé par l'avis de convocation au plus tard trois jours avant la date de réunion de l'assemblée générale ou spéciale. Ce délai peut être abrégé par décision du conseil d'administration.

Les formulaires électroniques de vote à distance ou de procuration peuvent être reçus par la Société jusqu'à la veille de la réunion de l'assemblée générale ou spéciale, au plus tard à 15 heures, heures de Paris.

Tout actionnaire ayant exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, pourra néanmoins céder tout ou partie des actions au titre desquelles il a exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société, sur notification de l'intermédiaire habilité teneur de compte, invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation.

Nonobstant toute convention contraire, aucune cession, ni aucune opération réalisée après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en compte par la Société.

Stipulations statutaires ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

A l'exception du droit de vote double, les statuts ne contiennent aucune clause susceptible d'avoir pour effet de différer ou d'empêcher un changement de contrôle.

Mécanismes d'identification des actionnaires (article 9)

Les titres au porteur sont des titres identifiables. La société est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom, la nationalité et l'adresse des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Franchissements de seuils (article 9)

Conformément aux stipulations du paragraphe I de l'article 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote doit informer la société dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat, à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède.

4.7. Répartition du capital et des droits de vote

ACTIONNARIAT	Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2022	
	Quantité (composition du capital)	%	Quantité (droits de vote)	%
Union Chimique	1 072 715	29.2%	2 144 573	32.95%
Famille Entremont*	956 459	26.0%	1 902 918	29.24%
Provendis SA	795 406	21.6%	1 590 812	24.44%
Salariés	-	0.0%	-	0.00%
Autres	844 603	23.0%	869 774	13.36%
Actions Autodétenues	9 395	0.2%	0	0.00%
TOTAL	3 678 578	100.0%	6 508 077	100.00%

* au 31 décembre 2020, la « famille Entremont » regroupe les sociétés Sagir, Gustar Finance et les personnes physiques Jacques Entremont, François-Xavier Entremont et Sabine Entremont qui agissent de concert.

4.8. Dividende

Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Le tableau ci-après présente le montant total des dividendes versés par la Société au titre des trois derniers exercices :

(en milliers d'euros)	2019	2020	2021
Dividendes (montant total)	0	0	3 133

4.9. Conflits d'intérêts

A la connaissance de la Société, à la date du Rapport annuel, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de la Société des membres du conseil d'administration et leurs intérêts privés.

4.10. Code du gouvernement d'entreprise

Ses actions étant admises aux négociations sur Euronext Growth, la Société n'est pas contrainte de se conformer à un code de gouvernement d'entreprise. Toutefois, la Société a souhaité mettre en œuvre les recommandations formulées par le Code de gouvernement d'entreprise Middlednext, disponible sur le site Internet <http://www.middlednext.com>.

La Société se conforme à l'ensemble des recommandations du Code Middlednext, à l'exception de la publication des tableaux de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, ces éléments de rémunération n'étant pas applicables à la Société.

5. RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL ET POLITIQUE D'INFORMATION

5.1. Responsable du Rapport Annuel

Monsieur François-Xavier Entremont, Président du Conseil d'Administration

5.2. Attestation du responsable du Rapport Annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Baikowski SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint figurant en partie 2 du Rapport Financier Annuel présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de Baikowski SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Pois, le 5 avril 2023

François-Xavier ENTREMONT
Président du Conseil d'Administration

5.3. Documents accessibles au public

Les informations financières et un certain nombre d'informations sur l'organisation et les activités du Groupe sont disponibles sur le site internet du Groupe www.baikowski.com.

5.4. Informations publiées

Les informations ci-dessous ont été ou seront mises en ligne via la plate-forme de diffusion de Business Wire, et sur le site du Groupe.

Informations publiées	Date
BAIKOWSKI® publie son calendrier financier 2022	28/01/2022
Chiffre d'affaires 2021	10/02/2022
Résultats annuels 2021 : Confirmation de la solidité du modèle	14/04/2022
Mise à disposition du rapport annuel 2021	22/04/2022
ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE	09/06/2022
Approbation de l'ensemble des résolutions	
Chiffre d'affaires semestriel 2022	28/07/2022
Résultats semestriels 2022	28/09/2022
Mise à disposition du rapport semestriel 2022	28/09/2022